

Chuzelles



INFORMATIONS

MAIRIE



I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



LE MOT DU MAIRE

Juin 1999, les vacances se profilent et l'an 2000 si loin frappe maintenant à notre porte avec certainement 2000 chuzellois, les chiffres officiels de l'INSEE devraient nous confirmer cette première estimation du recensement de la population qui vient de se dérouler. Je tiens à remercier d'une part les agents recenseurs pour l'excellent travail qu'ils ont effectués et d'autre part tous les habitants pour le bon accueil qu'ils ont réservé à ces agents.

Avant de prendre connaissance des informations contenues dans ce bulletin quelques mots pour relater l'état d'avancement des travaux en cours et de ceux à venir.

Pour les dossiers qui étaient en cours lors de l'édition du précédent bulletin, certains sont achevés, notamment celui de la boulangerie située au « Belvédère » ; elle est opérationnelle depuis le 13 mars, nous souhaitons donc la bienvenue à Madame et Monsieur OUDOIRE et nous remercions Madame et Monsieur MORAND pour toutes ces années passées dans notre commune au service de la population.

Le bar-tabac-presse exploité par Madame RICHARD-TESTI au « Belvédère » devrait quant à lui ouvrir ses portes le 1^{er} juillet 1999, date à laquelle Madame et Monsieur GINOT feront valoir leur droit à la retraite.

Des travaux de sécurité relatifs à l'aménagement du RD 36 de la place de l'église à Tourmente se dérouleront en juillet, août et septembre 1999. Une réunion a eu lieu sur place avec les riverains ; les services du Syndicat des Eaux profiteront de ces travaux pour remettre en état le collecteur d'alimentation. Lors de la réalisation de ces travaux, la circulation sera certainement perturbée, je demande à chacun d'être patient et prudent.

Les travaux relatifs à l'extension et à l'aménagement de la Mairie, programmés depuis plusieurs années et repoussés suite aux difficultés rencontrées pour le déménagement de la boulangerie sont maintenant lancés. Notre commune bénéficiera d'une aide exceptionnelle prévue dans un plan triennal du Conseil Général. Cette aide est consentie pour la réalisation de travaux dans des bâtiments communaux non productifs de revenus pour les communes de moins de 2000 habitants. Le permis de construire vient d'être délivré, les travaux débuteront en octobre 1999, dès que toutes les démarches administratives seront accomplies. Cet aménagement permettrait sur la partie inférieure, en mitoyenneté avec le Restaurant Scolaire, le transfert éventuel de la bibliothèque ; au 1^{er} étage, la Mairie ; à l'étage supérieur, les archives communales ainsi qu'une salle de réunion. Vous trouverez dans les pages suivantes un plan de cette extension.

Avec la réalisation de la tranche d'assainissement des Pins Sud, toutes les habitations du hameau des Pins sont désormais collectées au réseau communal. De plus, ces travaux ont permis à certains foyers des Pins côté Communay de venir se raccorder sur notre réseau. Une convention a été signée entre les deux communes afin de fixer les modalités de la participation financière de Communay aux frais d'investissement et de fonctionnement.

Une demande d'extension de la carrière a été formulée par l'entreprise ROMET. L'enquête publique s'est déroulée en Mairie de Chuzelles du 2 avril au 4 mai 1999. Une seule observation a été mentionnée sur le registre, le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

Je rappelle aux associations que, comme par le passé, les repas sont autorisés dans la salle du Mille Club ; la différence dans le nouveau règlement par rapport aux années précédentes est le nombre limité de manifestations gratuites.

Les élections européennes auront lieu le 13 juin prochain de 8H00 à 22H00, les électeurs et électrices devront se rendre aux deux bureaux de vote situés au Mille Club.

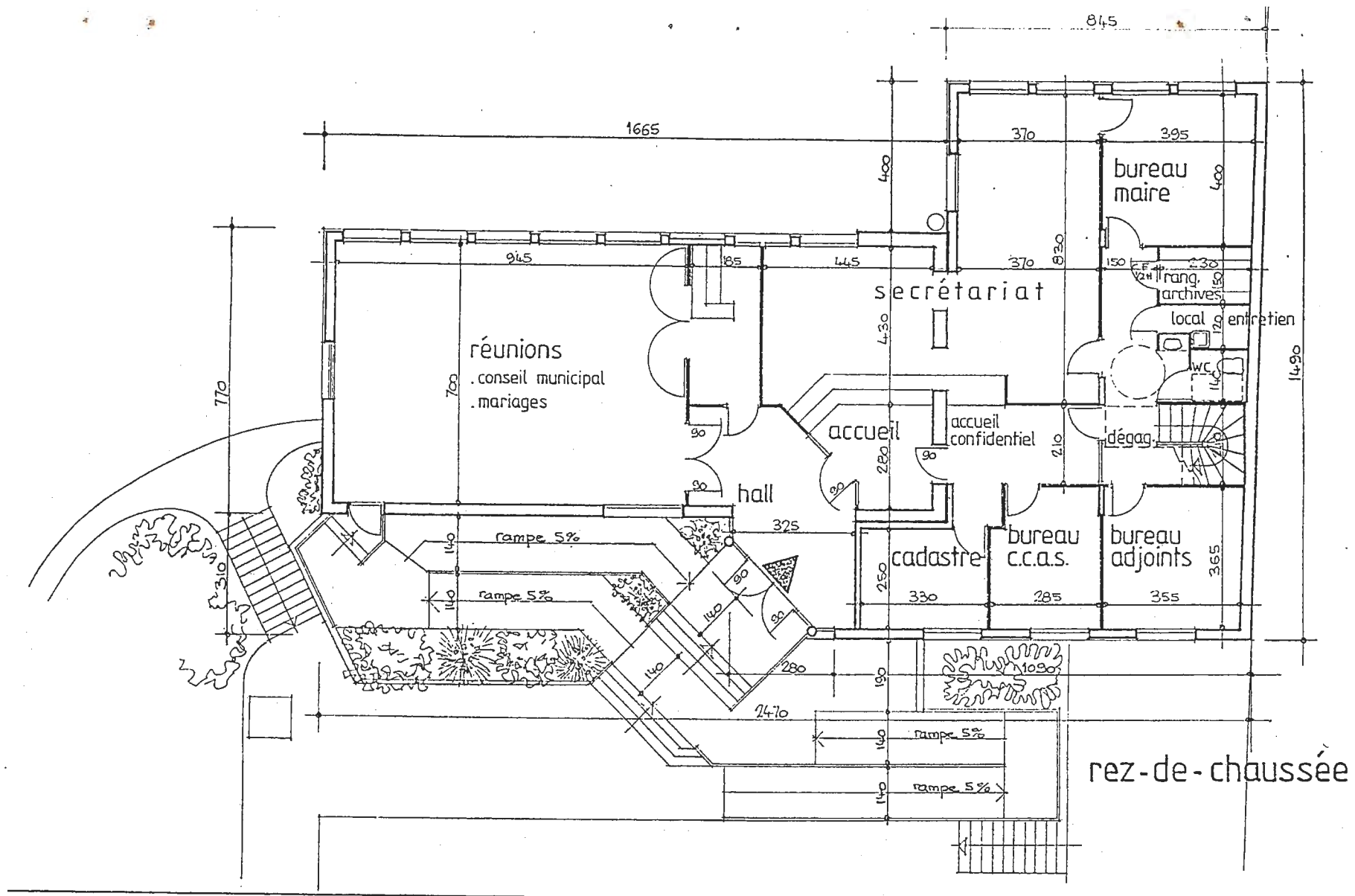
Dernièrement une pollution accidentelle de la Sévenne s'est produite. Le responsable s'est aussitôt manifesté en Mairie et s'est mis en rapport avec la société de pêche. Souhaitons qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Voici évoquée, en quelques lignes, l'activité municipale de ces quelques mois passés ou à venir. Apporter des améliorations dans le cadre de vie des chuzellois, contribuer à de meilleures relations entre tous dans la justice et la tolérance, toutes ces missions, chaque membre du conseil municipal les prend à cœur.

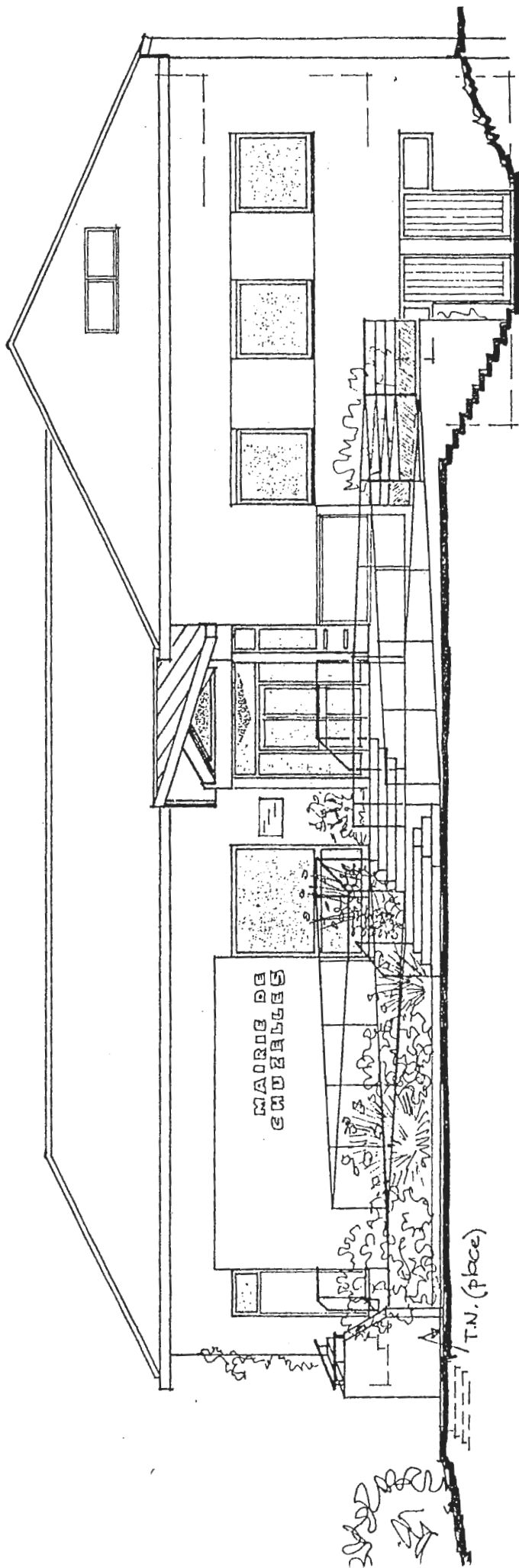
Je terminerai en souhaitant la bienvenue aux nouveaux chuzellois et en rappelant à chacun d'entre nous que la tranquillité, la vie privée doivent être respectées, tout comme les limitations de vitesse. Il faut toujours penser que l'on ne vit pas seul et que la liberté doit s'exercer dans le respect mutuel. Chacun doit réfléchir sur son propre comportement avant de porter un jugement sur les autres.

Je souhaite à tous et à toutes de très bonnes vacances.

-I- 3



MAIRIE de CHUZELLES
Réhabilitation et
Extension



nord

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en :

- . avril, mai, juin 1983 doivent se faire recenser
avant le 31 juillet 1999
- . juillet, août, septembre 1983 doivent se faire recenser
avant le 31 octobre 1999
- . octobre, novembre, décembre 1983 doivent se faire recenser
avant le 31 janvier 2000

Se présenter en Mairie, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

BIBLIOTHEQUE

L'an dernier, l'association « Bibliothèque » avait effectué un sondage auprès des chuzellois afin de faire connaître ce « service ». Devant le manque évident d'enthousiasme (35 réponses) et la baisse brutale du nombre d'adhérents (110 en 97, 45 en 98), les membres du bureau, à une grande majorité, ont présenté leur démission avec regrets. Qu'ils soient remerciés pour tout le temps consacré au service de la lecture pour les chuzellois.

Qui va reprendre le flambeau ? La balle est aujourd'hui dans le camp des bonnes volontés, faute de quoi, la bibliothèque devra fermer ses portes. Une réunion extraordinaire aura lieu dans le courant du mois de juin.

Vie pratique

Mairie

☎ 04.74.57.90.97

Fax : 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire

☎ 04.74.57.90.76

Ecole maternelle

☎ 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

☎ 04.74.57.08.25

Cure : Père OKAVU

Permanence à Chuzelles

Mercredi et jeudi après-midi

☎ 04.74.57.91.27

En dehors des permanences

☎ 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200

VIENNE

☎ 18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne

☎ 04.74.31.32.62

Gendarmerie

Montée Bon Accueil

☎ 17 ou 04.74.85.00.17

Service des Eaux – S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère

Pont-Evêque

☎ 04.74.16.17.18

EDF – GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE

Dépannage : ☎ 04.74.53.00.92

Renseignements : ☎ 04.74.53.47.50

Sous-Préfecture de Vienne

16. Bd Eugène Arnaud – Vienne

☎ 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienné

4. Rue Emile Romanet – Vienne

☎ 04.74.85.15.28

Centre des Impôts

12. rue Jean Moulin – Vienne

☎ 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F.

Montée St Marcel – Vienne

☎ 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole –

M.S.A.

Malissol – Vienne

☎ 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi – A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin – Vienne

☎ 04.74.25.27.28

Urbanisme – Construction –

D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas – Vienne

☎ 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne

☎ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et

Industrie

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard – Vienne

☎ 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon : ☎ 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère – Vienne

☎ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service

gratuit et anonyme du

Conseil Général de l'Isère.

Informations utiles

Les services de la Mairie : Tél. 04.74.57.90.97 – Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert :

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences :

- . M. Joseph PLANTIER, Maire : jeudi matin et sur rendez-vous.
- . Mme Michèle GARDAIS , 1^{ère} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . Mlle M. Thérèse CARRET, 2^{ème} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . M. Michel PRAS , 3^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . M. Gilles BOURGUIGNON, 4^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . Mme Christiane TERRIER, 5^{ème} adjointe
mercredi de 10H00 à 11H30

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Qui peut accéder ?

Tout titulaire d'une vignette collée sur le pare-brise arrière du véhicule.
Elle est disponible en Mairie sur présentation de la carte grise.

Les déchets acceptés :

- . papiers/cartons
- . ferraille
- . huiles usagées
- . gravats et matériaux de démolitions
- . encombrants : matelas, canapé, machine à laver, frigo, etc...
- . déchets verts : ne sont acceptés que les déchets verts admis par le broyeur (sauf troncs).

Les déchets refusés :

- . ordures ménagères
- . déchets industriels, etc...

Comportement des usagers :

- . respecter les règles de circulation à l'intérieur
- . trier et séparer vos déchets en les déposant dans les conteneurs adéquats
- . demander conseil au gardien.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL ...

Quelques réglementations à respecter

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique ou dans la campagne.

(Arrêté municipal du 9 mars 1992).

Les propriétaires des chiens sont tenus selon le Code Rural d'identifier leurs animaux par tatouage, cette mesure ayant été généralisée à compter du 1^{er} janvier 1992 par le décret du 28 août 1991.

A défaut, les animaux doivent être munis d'un collier portant leur adresse. En cas de dommages causés par leurs animaux, les propriétaires voient leur responsabilité civile engagée sur le fondement de sanctions pénales selon l'article 1385 du Code Civil.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles élémentaires afin d'éviter les problèmes de voisinage.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30**
- **les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.**

Associations : bulletin municipal

Les articles à paraître dans le prochain bulletin sont à remettre avant le 10 septembre 1999 en Mairie.

Merci.

ENVIRONNEMENT

CARTOUCHES TONER et JET D'ENCRE pour imprimante NE LES JETEZ PLUS

Vous seriez en infraction avec la loi n°75.633, décret du 13/07/92. Ce sont des déchets classés C.165.

Rapportez les à **BUROTECH**,
Espace Le Triangle 1652 - ZI de Seyssuel - 38216 VIENNE CEDEX
Tél : 04.74.16.02.02 - Fax : 04.74.85.25.57

Par cette opération vous contribuez à deux actions positives :

- . la sauvegarde de l'environnement
- . l'accès à l'insertion de personnes handicapées.

JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette année, la journée mondiale de l'environnement est fixée le
5 juin 1999.

Venez nombreux et afin de répondre aux souhaits et, aux disponibilités de chacun, nous vous proposons deux possibilités :

- . soit le matin, départ place de la Mairie à 9H00
- . soit l'après-midi, départ place de la Mairie à 14H00.

AMBROISIE

Comme toutes les années, nous vous rappelons que l'ambroisie est une plante qui occasionne des allergies pouvant être graves. Il est indispensable de l'arracher avant le 1^{er} août.

Elle pousse partout, sur les talus, remblais et terres incultes, mais aussi dans les jardins et dans certains champs cultivés.

Un dossier complet concernant cette plante est à votre disposition à la Mairie aux heures d'ouverture.

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER



Les dossiers d'inscription sont disponibles dans toutes les mairies et doivent être retournés au plus tard deux mois avant la date de la session choisie par le candidat sous peine de se voir convoquer à la session ultérieure (le cachet de la Poste faisant foi) ; prochaines sessions 19 juin et 4 septembre 1999.

Afin de pouvoir se présenter aux épreuves du permis de chasser, les candidats doivent avoir 15 ans révolus le jour de l'examen et doivent préalablement participer à une session de formation pratique dispensée par les Fédérations Départementales des Chasseurs (le dossier vaut également inscription pour les séances de formations).

Le dossier à présenter doit comprendre :

- . une demande (imprimé spécial à retirer en Mairie)
- . une fiche individuelle d'état civil ou pour les étrangers toute pièce en tenant lieu,
- . pour les mineurs, une autorisation de leur père, père ou tuteur,
- . deux enveloppes libellées à l'adresse du candidat et affranchies,
- . un ou plusieurs timbres fiscaux correspondant au montant de 100 F., qui devront être collés dans la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Isère
65. avenue Jean Jaurès
38320 EYBENS
Tél. : 04.76.62.97.78

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont :

- **Instruction des dossiers d'aide sociale** avant transmission au Conseil Général.

- **Instruction des dossiers d'aide-ménagère**, en collaboration avec l'Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), pour les personnes âgées dont le plafond de ressources ne dépasse pas 4589 F. pour une personne seule ou 7974 F. pour un couple. A compter du 1^{er} mai 1999, la participation horaire pour les personnes concernées est de 10 F. pour un maximum d'heures allouées de 30 heures par mois.

- **Relation avec l'assistant social.**

- **Dossiers COTOREP.**

- **Téléalarme** : ce service permet de sécuriser les personnes seules. D'installation simple, une simple pression sur un bouton les relie 24h/24 avec les sapeurs pompiers qui interviennent alors très rapidement pour apporter l'aide nécessaire. Depuis le 1^{er} janvier 1999, la tarification de ce service est de 210 F. par mois, payable trimestriellement.

Pour tous renseignements :
s'adresser en Mairie à Madame Michèle GARDAIS .

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Nous vous rappelons les différents services proposés par l'A.D.M.R. :

. L'AIDE FAMILIALE : la travailleuse familiale est diplômée, compétente, discrète. Elle se rend dans les familles en difficulté (surmenage, maladie, accident, hospitalisation, grossesse pathologique). Elle vous aide à assumer vos tâches ménagères, à vous occuper de vos enfants de moins de 14 ans. Elle vous apporte un soutien efficace et amical au plan pratique comme au plan moral. Elle est en relation avec les services sociaux.

. L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : l'aide à domicile est formée par notre Fédération. Elle effectue les travaux ménagers quotidiens, la préparation des repas, fait les courses, assure les soins d'hygiène corporelle (hormis les soins médicaux) et vous assure un soutien moral.

. L'AIDE AUX FAMILLES : service assuré par l'aide à domicile et non par l'Aide familiale. Elle intervient essentiellement pour les travaux quotidiens de la maison.

. SERVICE MANDATAIRE ou emplois familiaux : service assuré par l'aide à domicile. Ce service s'adresse à tous ceux qui ne peuvent obtenir de prise en charge de la part d'organismes divers tels que C.A.F., C.P.A.M., Caisses de Retraites, Mutuelles, ...

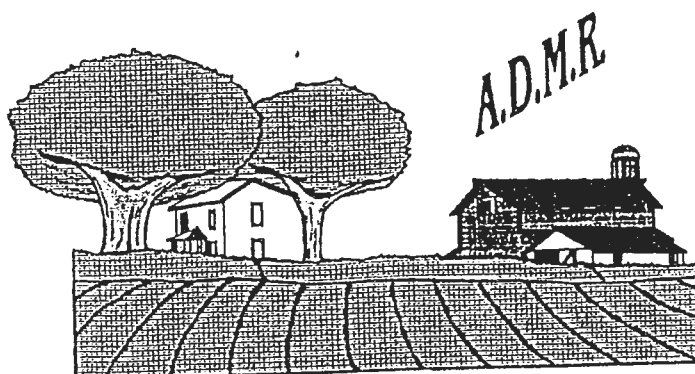
Dans ce cas, le particulier est employeur de notre aide à domicile et l'ADMR se charge de toutes les formalités auprès de l'ASSEDIC et établit les fiches de paye.

L'aide à domicile peut effectuer divers travaux : garde de jour/nuit pour adultes, tierce-personne, handicapés, travaux domestiques.

Dans le cadre de la formation professionnelle l'ADMR accueille des jeunes stagiaires qui accompagnées des aides à domicile participent aux travaux dans les familles et chez les personnes âgées.

Pour tous renseignements, téléphoner :

- **Mme Bertino Mireille** :
présidente - Tél. : 04.74.57.00.13
- **Mme France Raymonde** :
responsable de travail « travailleuse familiale »
responsable de l'aide aux familles – Tél. : 04.74.57.90.73
- **Mme Lamure Danielle** :
responsable de l'aide à domicile – Tél. : 04.74.57.92.83



L'Association du service à domicile



SIVOM

DES DEUX CANTONS DE VIENNE



d'Assistants
Maternelles

Depuis l'arrivée de la nouvelle coordinatrice, Nicole DELCHER, le Relais Assistantes Maternelles du S.I.V.O.M. des Deux Cantons de Vienne anime :

Tous les vendredis matin, au Centre d'Animation Rural "La Ferme", à Serpaize, des temps de regroupement où les assistantes maternelles agréées des communes de Chuzelles, Serpaize, Villette de Vienne et Luzinay, et les enfants qu'elles accueillent se rencontrent :

Les assistantes maternelles sortent ainsi de leur isolement, échangent et comparent leur expérience tout en ayant l'appui d'une professionnelle qui a pour fonction de promouvoir leur formation ;

Les enfants quant à eux, grâce à cette première approche de la collectivité se socialisent en douceur tout en investissant les jeux pédagogiques et les activités éducatives que leur proposent les adultes.

Regroupant 15 communes du S.I.V.O.M., ce relais est un point d'information qui facilite la vie des familles et des assistantes maternelles agréées.

Il est en effet :

. Un médiateur entre l'assistance maternelle et les parents tout en favorisant le bien être des enfants ;

. une aide pour les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil, dans leur fonction d'employeur en leur expliquant comment rédiger un bulletin de paye, un contrat de travail ou encore quelles démarches effectuer auprès de la C.A.F et de l'U.R.S.S.A.F.... ;

. un lieu d'information, de soutien et d'aide pour les assistantes maternelles agréées face à leurs droits et devoirs.

SUR RENDEZ-VOUS, DES PERMANENCES SONT ASSUREES EN MAIRIE, UNE FOIS PAR MOIS, LES MERCREDIS DE 10H30 A 12H.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ JOINDRE LA COORDINATRICE AU 04.74.57.10.44.

Les dons de jouets (poupous, poupées, habits de poupée, petites voitures, garages....) seront acceptés avec plaisir.



Informations concernant les
vacances
organisées par le
Secours populaire français

Chaque année le Secours Populaire Français organise une campagne "Vacances" au profit des enfants issus de milieux défavorisés, ne partant jamais ou rarement en vacances.

✓ Pour les enfants :

- les enfants ayant entre 4 et 6 ans vont dans des colonies maternelles (une semaine)
- les enfants qui ont entre 6 et 12 ans vont dans des familles d'accueil (trois semaines) ou en colonie (2 à 3 semaines)
- les enfants ayant entre 12 et 14 ans partent en colonies (deux à trois semaines)
- les enfants qui ont entre 15 et 18 ans vont en camps d'adolescents (une à deux semaines).

✓ Pour les familles :

- départ en villages de vacances
- aide à la constitution d'un projet de vacances

✓ Le rôle du Secours populaire français :

- aider les familles à financer et à trouver les financements du séjour de leur enfant
- aider les familles concrètement par l'attribution d'un trousseau pour le séjour de l'enfant, l'attribution d'une bourse pour faciliter le départ de l'enfant, offrir une journée de loisirs aux "oubliés des vacances".

✓ Le partenariat fraternel avec les familles :

- les inscriptions se font dans les comités locaux du Secours Populaire
- deux choses sont demandées aux familles :
 - des démarches auprès des partenaires sociaux (CCAS, DISS...)
 - une participation financière (400F pour le premier enfant, 350F pour le second, 300 pour le troisième, etc...) ainsi que les bons de vacances fournis par la C.A.F.

Pour de plus amples renseignements

N'hésitez pas à nous contacter

Au 04 76 46 70 06



Secours populaire français
Fédération de l'Isère
13, rue Doudart-de-Lagrée
38000 Grenoble

COMMUNIQUE DE PRESSE

cet été, pour les vacances invitez un enfant ... ce sera un copain de plus

👉 DE QUOI S'AGIT-IL ?

Permettre à des enfants qui n'ont jamais l'occasion de voir d'autres horizons que celui de leur quartier de partir en vacances, dans une famille qui a des enfants de leur âge...

Permettre à des familles iséroises, qui ont des enfants, d'accueillir un enfant de l'autre bout de la France, pour passer les vacances avec eux, en copain.

👉 A QUI CELA S'ADRESSE-T-IL ?

* aux familles avec un ou plusieurs enfants présents pendant les vacances et qui sont disponibles pour accueillir un ou deux enfants pendant environ trois semaines.

👉 COMMENT PARTICIPER ?

**En appelant l'équipe vacances du Secours populaire français
au 04 76 46 70 06**

Vous partez en vacances ou
vous habitez à la campagne, à la montagne
vous avez des enfants qui veulent partager leurs vacances,
vous estimez que tous les enfants ont droit à l'évasion
vous pensez que pour grandir, les vacances c'est aussi important que la soupe,
vous vous dites que les vacances c'est plus grand quand on les partage
alors offrez des vacances !

Invitez un enfant cet été.

Appelez le Secours populaire français au 04 76 46 70 06

COMPTAGE VEHICULES

Pour la quatrième fois, la municipalité de Chuzelles a effectué un comptage de véhicules.

Ces opérations ont eu lieu en 1992, 1994, 1996, et enfin en 1999 du jeudi 29 avril 1999 – 6h00 au vendredi 30 avril 1999 – 6h00.

Ces comptages se sont toujours effectués sur 24 H afin de pouvoir :

- noter les heures de grande circulation
- servir de base pour l'aménagement sécuritaire de nos routes.

Nous avons observé des véhicules traversant le village à une vitesse largement supérieure à celle autorisée dans les agglomérations.

Aussi, nous vous rappelons d'ETRE EXTREMEMENT PRUDENTS DANS LA CONDUITE DE VOTRE VEHICULE.

HEURES DE GRANDE CIRCULATION

	06H-08H	10H-12H	12H-14H	16H-18H	18H-20H
sept-96	609	438	498	706	627
avr-99	850	720	695	857	889

POURCENTAGE D'AUGMENTATION

	1996	1999	%
Total général	4490	5562	23.8
Camions	271	381	40.5
Voitures part.	3896	4875	25.1

A noter que dans le total des camions sont comptées les bennes (pleines et vides) : 132 sur 24 H.

Ce trafic de bennes est en grande partie dû à des démolitions et donc ponctuel dans le temps.

COMPTAGE VEHICULES
Jeudi 29 avril 1999 - 06H00
au
Vendredi 30 avril 1999 - 06H00

HEURES	DIRECTION	CAMIONS					Tot.P*	AUTRES			Tot.P	Tot.G*
		Fuel	Danone	PL*	Bennes			Cam.t*	Cars	VL*		
					pleines	vides						
6H00-8H00	LYON	4		13	6	4	27	28	3	577	608	635
	VILLETTE	7		10	3	4	24	9		103	112	136
	LEVEAU			4		4	8	5		66	71	79
	Total partiel	11		27	9	12	59	42	3	746	791	850
8H00-10H00	LYON	2		4	1		7	9	1	214	224	231
	VILLETTE	2	1	1	1	1	6	6	1	69	76	82
	LEVEAU			1	1		2	5	2	88	95	97
	Total partiel	4	1	6	3	1	15	20	4	371	395	410
10H00-12H00	LYON	2	1	17	4	14	38	10	1	186	197	235
	VILLETTE	4	3	19	10	2	38	18	1	244	263	301
	LEVEAU			14	1	2	17	18		149	167	184
	Total partiel	6	4	50	15	18	93	46	2	579	627	720
12H00-14H00	LYON	1	1	13	3	2	20	10		206	216	236
	VILLETTE		2	12	8	1	23	20	1	223	244	267
	LEVEAU		1	10	1		12	7	1	172	180	192
	Total partiel	1	4	35	12	3	55	37	2	601	640	695
14H00-16H00	LYON			10	6	12	28	23	5	165	193	221
	VILLETTE		2	7	9	4	22	8	1	171	180	202
	LEVEAU				1	3	4	6		81	87	91
	Total partiel		2	17	16	19	54	37	6	417	460	514
16H00-18H00	LYON		3	12	4	8	27	14	3	229	246	273
	VILLETTE	1		3	2	5	11	22	3	348	373	384
	LEVEAU			6		3	9	8		183	191	200
	Total partiel	1	3	21	6	16	47	44	6	760	810	857
18H00-20H00	LYON		1	1			2	12	1	215	228	230
	VILLETTE			6	1		7	10		393	403	410
	LEVEAU			2			2	7		240	247	249
	Total partiel		1	9	1		11	29	1	848	878	889
20H00-22H00	LYON	1		6			7	4		97	101	108
	VILLETTE		1	2		1	4	4		156	160	164
	LEVEAU							2		55	57	57
	Total partiel	1	1	8		1	11	10		308	318	329
22H00-24H00	LYON		1	2			3	3		31	34	37
	VILLETTE			5			5	5		50	55	60
	LEVEAU							1		29	30	30
	Total partiel		1	7			8	9		110	119	127
24H00-02H00	LYON			3			3	1		11	12	15
	VILLETTE		1	3			4			12	12	16
	LEVEAU									3	3	3
	Total partiel		1	6			7	1		26	27	34
02H00-04H00	LYON			5			5			16	16	21
	VILLETTE			2			2			9	9	11
	LEVEAU									3	3	3
	Total partiel			7			7			28	28	35
04H00-06H00	LYON			8			8	4		50	54	62
	VILLETTE	2	1	2			5	1		28	29	34
	LEVEAU	1					1	2		3	5	6
	Total partiel	3	1	10			14	7		81	88	102
	Total gén.	27	19	203	62	70	381	282	24	4875	5181	5562

P.L.* : Poids Lourds
Cam.T* : Camionnettes
VL* : Véhicules légers (voitures)
Tot.P* : Total partiel
Tot.G* : Total général

GARE D'ESTRESSIN

En date du 9 octobre 1998, le Conseil Municipal s'était vivement opposé à la suppression du bureau de la gare d'Estressin.

Le 16 décembre 1998, la Municipalité adressait un courrier (ci-joint) aux autorités intéressées à savoir :

- M. J.Claude GAYSSOT, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement à Paris.
- M. J.Louis GALLOIS, président de la SNCF à Paris.
- M. Robert FIEHRER, président régional de la SNCF à Lyon.
- M. Jean SIVARDIERE, président de la Fédération Nationale des Associations des usagers des transports à Paris.

A ce jour, nous avons reçu trois réponses que vous trouverez ci-joint.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE

MAIRIE
38200 CHUZELLES

Secrétariat ouvert :
le Mardi et le Jeudi de 8 h. 30 à 11 h. 30
et le Vendredi de 15 h. 30 à 19 h.

Tél. 74 57 90 97

Chuzelles, le 16 décembre 1998

Le Maire de CHUZELLES

à

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT
Ministère de l'Équipement des
Travaux et du logement
246, Bd. St Germain
75009 PARIS

Nos réf. : JP/CT/AM/776

Objet : GARE D'ESTRESSIN

Monsieur le Président,

Nous avons appris que dans un temps assez proche, le service commercial, renseignements et ventes de billets va être supprimé.

Nous attirons votre attention sur ce service qui permet à des petites communes comme la nôtre d'avoir un contact direct au niveau des renseignements.

Nous comptons des personnes qui hésitent très souvent à traverser VIENNE mais, par contre, ont leurs habitudes au niveau de cette petite gare.

Pour en avoir fait l'expérience, nous pouvons vous dire qu'il est parfois très difficile d'obtenir la gare de VIENNE.



La suppression de ce poste est un handicap certain pour beaucoup de personnes de nos communes.

Nous aimerions que ce courrier retienne toute votre attention car nos arguments sont ceux d'élus soucieux du confort et de la sécurité de leurs administrés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le Maire

J. PLANTIER

-I- 18

P.J. 1

21 AVR. 1999

N/REF. : CAB/CP/31004
V/REF. : JP/CT/AM/776

REÇU le
27 AVR. 1999

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes concernant l'avenir de la gare d'Estressin à Vienne.

Comme vous le savez, je suis tout particulièrement soucieux de renforcer la présence d'agents sur les lieux publics et particulièrement ceux du transport ferroviaire.

Dans cet esprit, le projet de la SNCF visant à reporter le poste de vente de la gare d'Estressin à la gare de Vienne paraît aller à l'encontre de l'évolution actuelle, j'ai donc demandé à l'entreprise publique de bien vouloir le réexaminer.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Jean-Claude GAYSSOT

Monsieur Joseph PLANTIER
Maire de Chuzelles
Mairie
38200 CHUZELLES

19, RUE SAINT-LAZARE
75436 PARIS CEDEX 09
FAX. 01 53 25 61 03

SNCF

TÉL. 01 53 25 61 00

Monsieur J. PLANTIER
Maire de Chuzelles
38200 CHUZELLES

LE PRÉSIDENT

RECU le 11
- 6 FEV. 1999

Paris, le 05 FEV. 1999

Monsieur le Maire,

Par lettre du 16 décembre 1998, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la gare d'Estressin en me transmettant une délibération du Conseil Municipal de Chuzelles s'opposant à la fermeture du guichet de cette gare.

Ainsi que vous l'a indiqué le Directeur de la région SNCF de Lyon, cette réorganisation répond à notre souci de redéployer nos moyens de commercialisation, l'activité du guichet d'Estressin se situant à un niveau très réduit.

De plus, les horaires de présence de l'agent en gare d'Estressin ne correspondent pas aux heures d'utilisation des trains régionaux desservant cette gare (essentiellement pour des déplacements domicile-travail et domicile-études). Un distributeur de billets permettra de mieux répondre aux besoins de cette clientèle.

Par ailleurs, nos clients peuvent obtenir une information ou réserver leur billet par téléphone (avec possibilité d'envoi à domicile) par Minitel ou très bientôt sur Internet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


Louis GALLOIS

RECU le 3 - 4 JAN. 1999

10, COURS DE VERDUN
69286 LYON CEDEX 02



Monsieur le Maire
38200 CHUZELLES

LE DIRECTEUR

LYON, LE 30 décembre 1998

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le cas de la gare d'Estressin dont le guichet sera fermé à compter du 1er janvier prochain.

L'activité très réduite de ce poste de vente (moins de trois billets par heure en moyenne) nous a en effet conduit à le reporter sur Vienne, distant de 2 km seulement.

Par ailleurs, nos clients peuvent obtenir une information ou réserver leur billet par téléphone (avec possibilité d'envoi à domicile), Minitel ou Internet.

Bien entendu, il n'est pas envisagé de réduire la desserte de la gare d'Estressin. La clientèle des trains TER aura même accès, désormais, à toute heure, à la billetterie régionale grâce à un distributeur automatique moderne.

En espérant que ces éléments d'information soient de nature à apaiser vos inquiétudes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Fiehrer', is written over a horizontal line.

Robert FIEHRER

LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON
— Successeur de l'INSTITUT PASTEUR DE LYON —

Professeur Paul CHAMBON
Directeur du laboratoire
321 avenue Jean JAURES
F - 69362 LYON Cedex 07
Tél: (33) 04 72 76 16 16
Fax: (33) 04 78 72 35 03

Rapport d'analyse Page 1/ 1
Edité le: 9.03.1999

REÇU le
-2 AVR. 1999

S. D. E. I.
Z. I. de l'Abbaye
Rue Laverlochère - B. P. 17
38780 PONT EVEQUE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de
fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

Section Microbiologie des Eaux Propres

Laboratoire de référence, départemental et régional, agréé par le Ministère
des Affaires Sociales, au titre du contrôle sanitaire des eaux : eaux d'ali-
mentation, eaux minérales, eaux de baignades, eaux usées... Laboratoire agréé
par le Ministère de l'Environnement pour les agréments du type 2,3,4,5,6 :
ressources naturelles, eaux de rejets industriels et urbains.

IDENTIFICATION LSEH: 990302053

ORIGINE.....: Eau d'alimentation - distribution
Syndicat des eaux du nord de Vienne
Puits chez Perrier
M. GARCIA
TRAITEMENTS : Chloration
COMMUNE : Chuzelles
DEPARTEMENT: 38

PRELEVEMENT...: Effectué le : 2.03.1999 Réceptionné le: 2.03.1999
T°échant. +11°C
Prélevé par : SDEI
Circonstances atmos. : Temps sec couvert
Chlore libre sur place : 0,05 mg/l

Les données concernant la réception, la conservation et le traitement analytique de l'échantillon
sont disponibles au laboratoire.

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE

Micro-organismes aérobies à 37°C (NF T90-401) ..	1	par
Micro-organismes aérobies à 22°C (NF T90-402) ..	< 1	par
Coliformes totaux 37°C (NF T90-414)	< 1	par 100
Coliformes thermotolérants 44°C (NF T90-414)	< 1	par 100
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (NF T90-416)	< 1	par 100

Eau conforme à la réglementation des eaux de distribution publique
pour le(s) paramètre(s) analysé(s) (décret n° 89-3 du 3 janvier 1989)

Directeur Technique Service Biologie
Dr J. ANDRE

-I- 22

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU

REÇU le

-2 AVR. 1999

No 77601

TYPE B2+

684

Pour le compte de : SDEI
 Lieu du prélèvement : CHUZELLES (SIE NORD DE VIENNE) CHUZELLES
 EVIER CUISINE CANTINE SCOLAIRE
 Réseau de distribution
 Origine de l'eau : PUIIS CHEZ FERRIER
 Eau traitée : Chlore libre résiduel en mg/l : 0,08
 Prélèvement effectué le 08/02/99 à 13h20 par D. ROBIN, AGENT PRELEVEUR
 Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Faibles
 Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 2,4 °C
 Température de l'eau : 7,3 °C
 Analyse commencée le 08/02/99

RESULTATS

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE

Nombre de bactéries aérobies revivifiables à 22 °C /ml	0
Nombre de bactéries aérobies revivifiables à 37 °C /ml	0
Nombre de coliformes dans 100 ml	0
Nombre de coliformes thermotolérants dans 100 ml	0
Nombre de streptocoques fécaux dans 100 ml	0

PARAMETRES SUPPLEMENTAIRES :

Nitrates en mg/l de NO3	21
-------------------------	----

TYPE B2+

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

Le nombre total de bactéries est nul.
 Absence de germes test de contamination fécale.
 Désinfection satisfaisante.
 Eau riche en nitrates.

CONCLUSION

Eau conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaine
 (Décret du 03/01/89) pour les paramètres analysés

AIDE AUX MALADES ET A LEUR FAMILLE

Le Comité de l'Isère soutient financièrement les Associations

Chaire Ethique et Fin de Vie : participation de 15.000 F

Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix : 15.000 F

La Commission Sociale du Comité a soutenu 151 familles du département :

Soit par des aides financières, pour le règlement d'un loyer, de forfaits journaliers, de factures diverses, quelquefois pour des aides alimentaires, souvent pour une aide à domicile, aide ménagère, aide familiale ...

Un budget de 351.623 F a été consacré à cet objectif.

Les Bénévoles de la Commission interviennent également pour des démarches administratives souvent très éprouvantes pour les familles.

Le Comité de l'Isère a été présent aux Premiers Etats Généraux des Malades atteints de Cancer, organisés par la LIGUE CONTRE LE CANCER à Paris. Il a permis à des bénévoles d'autres associations, par une aide financière, de participer à cette importante manifestation où étaient réunis des Malades, des Anciens Malades, des Médecins, de nombreux représentants du Personnel Médical. Ces Journées ont été qualifiées « d'Historiques » par Monsieur Kouchner, Secrétaire d'Etat à la Santé.

INFORMATION - PREVENTION

La mission d'Information et de Prévention de la LIGUE CONTRE LE CANCER s'applique à travers des conférences, des campagnes de sensibilisation.

Ainsi, en 1998, le Comité de l'Isère a organisé des conférences grand public dans tout le département, pour informer le public sur

- les cancers de l'enfant
- la douleur en cancérologie pédiatrique
- les cancers recto-coliques
- le dépistage du cancer du sein
- le cancer de la prostate et son traitement
- le tabac

Pour informer les plus jeunes sur les risques liés à la consommation de tabac et d'alcool, des interventions de médecins ont eu lieu dans différents établissements scolaires du département.

A l'occasion de toutes les manifestations organisées par les Bénévoles, dans tout le Département de l'Isère, les brochures d'information éditées par La Ligue sont largement diffusées



SUBVENTIONS 1998

Toutes les actions du Comité de l'Isère de la LIGUE CONTRE LE CANCER ont été réalisées grâce à la générosité du public du Département et grâce au dévouement des nombreux Bénévoles

Au nom des Malades, des Chercheurs nous les remercions chaleureusement

**Rejoignez l'Espérance
en toute transparence**

8 rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
Tél 04/76/47/63/63 - Fax 04/76/46/73/21
CCP 334-28 T Grenoble

AJ A LA RECHERCHE
AIDE AUX CONDITIONS DE DEPISTAGE,
DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

Institut Albert Bonniot

Equipement de l'Atelier de Cytométrie en flux
300.000 F

Groupe de Recherche sur les Lymphomes
100.000 F

Equipe Migration Cellulaire
dans le Système Vasculaire 205.000 F

Groupe de Recherche sur le Cancer du Poumon
80.000 F

C.H.U. de Grenoble

Laboratoire d'Immunologie 100.000 F

Serv Anatomie Pathologique 131.000 F

Serv de Chirurgie Plastique et Maxillo-faciale
33.000 F

Unité de Recherche en Neurobiologie
Préclinique 100.000 F

Institut de Biologie Structurale J.P.EBEL

Laboratoire Biophysique Moléculaire 100.000 F

INSERM

Labo de Biochimie des Régulations
Cellulaires Endocrines 127.000 F

Université Joseph Fourier

Laboratoire Bioénergétique Fondamentale et
Appliquée 100.000 F

Allocations de Recherche

Sandrine Pourcelot - Groupe de Recherche sur les
Pathologies Oxydatives 78.000 F

Jean François Robineau - Equipe RFMQ Institut
Albert Bonniot 78.000 F

Didier Morel - Equipe RFMQ Institut Albert
Bonniot 78.000 F

Dr R. Bouali-Benazzouz - Laboratoire de
Neurobiologie Préclinique
CHU de Grenoble 78.000 F

Richard Galinier - Laboratoire de Biophysique
Nucléaire - Institut de Biologie
Structurale JP EBEL 78.000 F

Christine Didier Laboratoire de Biologie du Stress
Oxydant
Faculté de Médecine de Grenoble 70.000 F

Géraldine Levacher - Laboratoire de Bases
Moléculaires de la Progression Tumorale Institut
Albert Bonniot 78.000 F

Anne Laure Favier - Institut de Biologie Structurale
JP EBEL 78.000 F

Mustapha Fellahi - Laboratoire d'Etudes
Dynamiques et Structurales de la Sélectivité
Université Joseph Fourier 78.000 F

Bourse Nationale

Cécile DOLBEC Inserm U 438 78.000 F

Prix Renaud Rinaldi

Béatrice Carpentier - Service Endocrinologie
CHU de Grenoble 15.000 F

Anne-Sophie Gauchez-Quenin - Laboratoire
d'Etudes de Nouveaux Radiopharmaceutiques
CHU de Grenoble 15.000 F

Congrès Scientifiques

Réunion de la Société Française d'Oncologie
Pédiatrique

« le Neuroblastome de l'Enfant » 20.000 F

Journées Nationales de la Sté Française de
Sénologie et Pathologie Mammaire 20.000 F

12^{ème} Forum Santé 30.000 F

Registre du Cancer de l'Isère

Analyse des Cancers de l'intervalle du programme de
dépistage des cancers du sein 70.000 F

Office Départemental de Lutte Contre le Cancer

Dépistage des Cancers du Colon Rectum 300.000 F

Opération QUALITE DE VIE

Les Centres Hospitaliers de Bourgoin Jallieu, de
Pont de Beauvoisin, de Vienne, de Voiron, la Clinique
du Mail, la Clinique Mutualiste, le CHU de Grenoble,
ont été équipés de pompes à chimiothérapie ou de
pompes analgésiques.

ONCOLOGIE PEDIATRIQUE

Notre Comité s'est engagé à financer les deux
chambres stériles actuellement en cours de
réalisation dans le Service d'Oncologie Pédiatrique
au CHU de Grenoble pour une somme totale de
700.000 F.

Cet équipement permettra ainsi de traiter dans des
conditions optimales de proximité les enfants du
Département atteints d'un cancer, de leucémie ..

CLUB DES ANCIENS

« LE TRAIT D'UNION »

Pour le club des Anciens, l'année 1998 fut fertile en manifestations diverses et bien suivies par les adhérents.

Le 8 janvier, la traditionnelle galette des rois fit quelques heureux parmi les 53 membres présents, membres heureux et couronnés pour une royauté hélas bien courte.

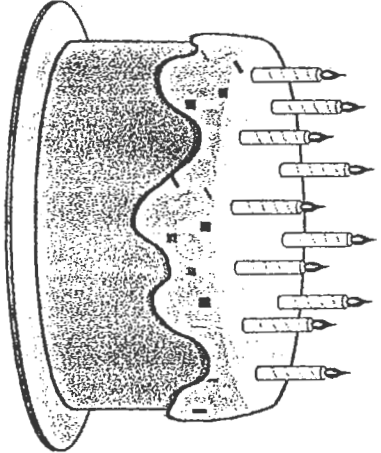
Nos deux concours de belote du 8 mars et du 25 octobre eurent leur succès habituel, il est vrai que la qualité des lots proposés y est peut-être pour quelque chose.

Un après-midi de rêve au music-hall le 9 avril et le voyage à Lyon pour applaudir « Holiday on Ice » le 4 novembre, ceci pour le côté ludique, ont été appréciés par les anciens dont quelques uns ont conservé une âme d'enfant.

S'il est vrai que le rire est le propre de l'homme, il faut l'entretenir, et la meilleure façon de le faire est encore de se réunir deux fois par an pour de joyeuses agapes, au cours de deux repas offerts par le club à ses adhérents les 26 avril et 10 décembre et qui se terminent toujours par un festival de blagues et de chansons.

Sur le plan artistique et culturel, car il faut aussi se meubler l'esprit, les anciens aimant ce qui est beau, une visite à la roseraie au parc de la Tête d'Or le 27 mai remporta tous les suffrages, le 16 juin, une croisière sur l'Isère, au départ du village de la Sône, nous permit de découvrir une faune et une flore aquatique inconnues sur les bords de la Sévenne.

Le 8 juillet, la visite du château de Moidière et de son parc animalier nous fit chaud au cœur de voir tous ces animaux gambader en liberté ; quelle différence avec les crocodiles de la ferme du même nom que nous avons vu le 9 septembre et qui étaient entassés les uns sur les autres, pauvres sauriens. Le 7 octobre, une dernière sortie à Hauterives pour admirer le Palais du facteur Cheval terminait notre saison touristique de 1998.



Pour tous renseignements
complémentaires
04.74.57.41.74.



SAMEDI
5 JUIN 1999
DE 14H00 A L'AUBE

LE CENTRE
DES
1000 LOISIRS
DE
CHUZELLES

FETE SES
10 ANS



INSCRIPTIONS AU CENTRE AERE

Pour les vacances de juillet
de 14h00 a 17h00

A 16h30 Spectacle des enfants
du centre de loisirs

MUSIQUE ET CHANSONS

AVEC LE GROUPE ABRI-BUS
A 16H ET 20H

DE 14H A 19H

EXPOSITION ARTISANALE DEMONSTRATION DES CREATEURS

PÂTE À SEL À 15H ET 16H
ART FLORAL À 17H

CONCOURS DE BILLES

ADULTES ET ENFANTS
INSCRIPTIONS À 14H30
REMISE DES MÉDAILLES À 19H30

STANDS DE JEUX

AVEC LACHER DE BALLONS A 18H30

EXPOSITION ART PLASTIQUE

Intervenante : Christine GANE

De 14h00 à 17h00
Découverte expression artistique des
enfants du cours de dessin du
Centre des 1000 Loisirs

Démonstration de tags

EXPOSITION

*PHOTOS DE CLASSE D'AMER ET D'AUJOURD'HUI
PHOTOS DU VILLAGE DE CHUZELLES*

THEATRE

Intervenant : Nicolas CRESPIEN

Les enfants et adultes des cours de théâtre
interviendront sous forme d'improvisations et de mimes

A 14H30
A 15H30
A 18H00
Et dans la soirée

GRANDE PAELLA

Champêtre et dansante

Sur réservation
Tarif 50 Frs

loisirs agréés par jeunesse & sport, et par
le Centre de Loisirs de Vienne,
se faire rembourser les journées par

INSCRIPTIONS

inscriptions réglées seront prises en
compte

condition 48 heures à l'avance
LIGATOIREMENT
DE VACANCES OU M.S.A
O.C.A.F.
T DE SANTE
DE COMITES D'ENTREPRISE

TARIFS 99

S	Journée alloc 85fr	1/2 journée 30fr
S	Journée N A 95 fr.	1/2 journée NA 40fr
S	Journée alloc 90fr	1/2 journée 35fr
S	Journée N A 100fr	1/2 journée NA 45fr

VERTURE BUREAU

14h00 à 19h00
de 8h30 à 18h00
4h00 à 19h00
de 9h00 à 13h00

TELEPHONE

04/74/57/41/74

Journée d'inscription

s vacances de juillet
minis camps aura

05 juin de 14h00 à

17h00

à petite salle du bas

MINI CAMP

Le centre des 1000 Loisirs propose
2 minis camps

Pour les enfants de 5 à 8 ans
Du 05 au 08 juillet 1999
A Roybon
Activité poney et découverte des bois de
chambaran
Tarif: 1100 frs

Pour les enfants de + 9 ans
Du 05 au 09 juillet 1999
A Saint Pierre d'Entremont
Activité: Acrobranche (pont de singe,
escalades dans les arbres, lancé sur poullis)
Tarif: 1300 Frs

Pour tous renseignements nous contacter
au 04/74/57/41/74

Fête des 10 ans du centre le 05 juin

Pour son anniversaire le centre des 1000 loisirs
vous propose une grande fête avec

- Une exposition de vieilles photos de
classes des enfants de CHUZELLES
- Une exposition d'art plastique et de
nouveaux talents
- Des stands de jeux pour les enfants
- Une démonstration de pâte à sel, d'art
floral et de théâtre
- Un grand concours de billes
- La présence d'un groupe musical
ET UN GRAND REPAS DANSANT

TARIF : 50 frs

Pour tous renseignements nous contacter

C'est parti !
Les vacances
juillet au centre
des 1000 Loisirs
Du 30 Juin au 3



4-6 Ans

Semaine du 30/06 au 2/07

Jeux de contact

Vendredi 02/07 sortie baignade aux 3 lacs

Semaine du 5 au 9/07

Découverte des animaux

- Visite d'une ferme
- Grand jeu de l'oie
- Construction d'un dauphin géant

Vendredi 09/07 sortie observation des animaux dans les bois de chambaran

Semaine du 12 au 16/07

La musique

- Cris de joie
- Fabrication d'instrument
- Orchestre

Vendredi 17/07 sortie baignade au parc de loisirs aquatique de villefranche

Semaine du 19 au 24/07

Les aventuriers

- Jeux dans la forêt
- Cabanes
- Déguisements d'Indiana Jones

Vendredi 23/07 Sortie au parc aventure d'Autrans

Semaine du 26 au 30/07

Découverte de l'Italie

- Construction de Venise
- Cuisine italienne "TIRAMISSOU"

Vendredi 30/07 sortie baignade plan d'eau de sainte victoire

7-9 Ans

Semaine du 30/06 au 2/07

Jeux de contact

Vendredi 02/07 sortie baignade aux 3 lacs

Semaine du 5 au 9/07

Le monde de la presse

- Réalisation de reportage photo
- Interview
- Publication d'un journal

Vendredi 09/07 sortie Pêche dans les bois de chambaran

Semaine du 12 au 16/07

Voyage dans le temps

- Chaque jour une époque
- Tir à l'arc

Vendredi 17/07 sortie baignade au parc de loisirs aquatique de villefranche

Semaine du 19 au 24/07

Partons à l'aventure

- Mercredi 21/07 couché au centre avec une soirée aventure ?
- Escalade
- Passage du PERMIS vélo

Vendredi 23/07 Sortie au parc aventure d'Autrans

Semaine du 26 au 30/07

Show-bizz

- Initiation au théâtre
- Vie de star
- Spectacle, défilé

Vendredi 30/07 sortie baignade plan d'eau de sainte victoire

+ 10 Ans

Semaine du 30/06 au 2/07

Prise de contact

Vendredi 02/07 sortie baignade aux 3 lacs

Semaine du 5 au 9/07

Chronomètre et météo

- Prévision météorologique
- Sports, Course, Golf
- Qui est le plus fort ?

Vendredi 09/07 sortie course d'orientation dans les bois de chambaran

Semaine du 12 au 16/07

Risque et Aventure

- Carte aux trésors
- Fabrication d'un repère, une planque
- Chasse à l'homme

Vendredi 17/07 sortie baignade au parc de loisirs aquatique de villefranche

Semaine du 19 au 24/07

Monde du spectacle

- Scénario, décors, planche de travail
- Apprentissage au choix de comédie, danse, clip

Vendredi 23/07 Sortie au parc aventure d'Autrans

Semaine du 26 au 30/07

Silence ! on tourne

- Tournage et mixage de la semaine précédente
- BOUM le mercredi 28/07

Vendredi 30/07 sortie baignade plan d'eau de sainte victoire

HARMONIE DE SEYSSUEL - CHUZELLES

« Tiens, tiens, tiens, voilà une camionnette
« Tiens, tiens, tiens, elle avance dans le chemin
« J'entends des rires et des chants, c'est la fête
« C'est de la musique, donc je ne risque rien
« Tiens, tiens, tiens, je vais fermer le chien

« Tiens, tiens, tiens, la gaieté me transporte
« Tiens, tiens, tiens, ce sont les musiciens
« Et v'là soudain que l'on frappe à ma porte
« Et je reconnais un air que j'aime bien
« Tiens, tiens, tiens, c'est l'HARMONIE qui vient »

Comme chaque année, L'HARMONIE DE SEYSSUEL CHUZELLES passera vous rendre une petite visite à domicile et en musique : **Les 17 - 18 et 19 JUIN**

A cette occasion elle récoltera de l'argent ou des denrées comestibles non périmées (œufs, saucissons, viandes froides, thon, tomates, riz, fromages, gâteaux, fruits, vins, boissons...).

En contrepartie, les donateurs seront invités, ainsi que leur famille et amis, à venir gratuitement au REPAS DANSANT prévu le 19 JUIN en soirée.

Ce repas, basé sur la collecte, sera servi à partir de 20 H sur la place du village de SEYSSUEL (repli à la Salle des Fêtes en cas de pluie) - L'animation sera assurée par l'Orchestre SYNTHESE.

Les AUBADES de l'HARMONIE clôtureront (ou presque) une saison musicale 1998/1999, déjà bien remplie.

Rappelons quelques faits marquants :

. Le succès du CONCOURS SEYSSUVISION 5^{ème} édition qui s'est déroulé au Théâtre Municipal de VIENNE le 13 Mars, avec pour marraine la chanteuse Pauline Ester

. Le Concert de Printemps, le 30 Avril, à la Salle des Fêtes de SEYSSUEL avec la participation du PHILARMONIQUE de GIVORS

APPEL A MUSICIENS pour la rentrée prochaine :

Il y a peut-être à CHUZELLES, des musiciens amateurs qui souhaiteraient pratiquer la musique dans un cadre associatif.

Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre à la rentrée prochaine.

Les répétitions reprendront, en principe, fin septembre début octobre, chaque vendredi soir à 20 H à SEYSSUEL (salle de Musique à côté de l'Ecole)

Pour tous renseignements, contactez notre Président : Philippe ROUSSEY à CHUZELLES Quartier St Hippolyte au 04.74.57.44.10.

ECOLE DE MUSIQUE DE SEYSSUEL/CHUZELLES

Depuis le mois de janvier, l'école de musique a retrouvé Sophie FERRIER à la direction et accueille un nouveau professeur de saxophone jazz :
Monsieur MALDONADO.

Le 29 janvier 1999, les élèves se sont produits en concert à Seyssuel, avec le big-band de Limonest sous la direction de Damien FOMBARON, professeur de trompette à l'école de musique.

Le 7 mai 1999, l'école a eu le plaisir d'accueillir la chorale de Chuzelles : « la clé des chants » à son concert de fin d'année au Mille Club de Chuzelles.

A présent, les élèves travaillent leurs examens de fin d'année. Seules deux élèves sont déjà soulagées puisqu'elles ont passé leur brevet à Voiron : Elodie CLERC a obtenu 14.29 en solfège, Emilie SEGUIN a eu 14 en flûte traversière : toutes nos félicitations à toutes les deux.

Le 16 juin 1999, un goûter de fin d'année sera offert à tous les élèves.

Dès le 14 juin 1999, vous pouvez venir vous pré-inscrire dans les classes d'instruments et de solfèges :

- 14/06/99 de 16h30 à 18h30 à Chuzelles (préfabriqué).
- 16/06/99 de 17h00 à 19h00 à Seyssuel (école de musique).

Ces pré-inscriptions nous permettront d'établir un emploi du temps pour la rentrée.

Nous vous accueillerons lors des inscriptions le
13 septembre
de 16h30 à 18h00 à Chuzelles
et de
18h30 à 20h00 à Seyssuel.

L'assemblée générale de l'école de musique aura lieu le :
17 septembre 1999 à 20h30 à Chuzelles.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

- Mme FANGET : présidente au 04.74.53.22.33
- Mme FERRIER : directrice au 04.74.53.65.88.



CHORALE LA CLÉ DES GIANTS



L'année 1998/99 se termine. Les activités prévues ont été réalisées.

Le 6 février, notre prestation à "Solidage" offrait un moment de réconfort et de bonheur à un public nombreux et attentif. Solidage est une résidence pour personnes âgées proche de la clinique "la roseraie" à Vénissieux.

Le 6 mars, c'est avec plaisir que nous avons répondu à l'invitation "rencontre chorale", à Villette de Vienne. Nous avons pu apprécier la qualité des chorales participantes et la variété du répertoire présenté.

Le lendemain, nous chantions pour les retraités de l'hôpital de Vienne à l'Isle.

Le 27 mars, grand succès de notre après-midi "rencontre" Deux cent personnes (oh que l'église était petite !) participaient à cette journée musicale. Les chorales de St Georges d'Espéranche, Seyssuel, Villette de Vienne et la jeune chorale de Communay à Chuzelles ont assuré le spectacle de l'après-midi. Après le verre de l'amitié consommé au "mille-club" où les choristes pouvaient échanger idées et répertoires, la soirée s'est terminée pour certains par un plateau repas servi par la chorale de Chuzelles.

Au mois de mai, Sylvie Ferrier nous invitait au concert de fin d'année de l'école de musique, au "mille-club" et le lendemain nous avons notre rendez-vous habituel au monument aux morts de Chuzelles pour la commémoration du 8 mai.

L'harmonie de Seyssuel / Chuzelles interprétait avec nous la "marseillaise" et "l'Apothéose" de la grande symphonie funèbre et triomphale de Berlioz. Cette collaboration donnait à cette cérémonie beaucoup de solennité et d'émotion.

Le 19 juin, en fin d'après-midi, nous sommes sollicités par l'école de Communay pour un mini concert avec les enfants.

Nous clôturons cette fin d'année, riche en manifestations, par une journée à Alleverd avec l'harmonie de Seyssuel/Chuzelles pour un grand concert en fin de soirée le samedi 26 juin.

La sortie se fera en car et nous préparons avec l'office du tourisme d'Alleverd un programme détente.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée. Jeudi 9 septembre à 20 h 30 salle Télécom. Bonnes vacances à vous.

FOOTBALL CLUB CHUZELLES/SERPAIZE

EH OUI !! il y a bien un **CLUB DE FOOTBALL à CHUZELLES** et comme ailleurs nous pouvons jouer de **5 A 85 ANS**, que vous soyez **FILLES OU GARCONS** ;

ZIDANE, BARTHES, LIZARAZU vous connaissez ? Mais PAT. BARDU , PHIL. BENEVENT, QUEVIN BLAYA ou JUSSIEU GAUTHIER vous ne connaissez sans doute pas, et pourtant ils sont de votre village et tous les week-end ils défendent becs et ongles les couleurs du **F.C.C.S.**

Le foot à la télé c'est chouette...

Le foot au FCCS c'est mieux...

Alors tentez votre chance, ou laissez vos enfants la tenter ; le risque est minime, le plaisir est tellement grand, et puis le sport à notre époque plus que la mode, c'est la santé.

Parlons un peu de nous.

Le **F.C.C.S.** se compose :

- . d'une **ECOLE DE FOOT** : 15 petits diables de **5 à 6 ans**
- . 20 loustics de **6 à 7 ans** qui forment deux équipes de **DEBUTANTS** et font déjà un championnat
- . viennent ensuite les **MOINS DE 9 ANS** et là, la quinzaine en vaut 30 « pas triste »
- . les **MOINS DE 11 ANS** cette année ne sont pas représentés, mais le seront la saison prochaine
- . nous arrivons aux grands : les **MOINS DE 13 ANS**, et là ca devient sérieux ; à noter que nous sommes en ententes, notre effectif environ **38** joueurs pour deux équipes, et là tous les samedis, un match
- . les **MOINS DE 15 ANS** et **MOINS DE 17 ANS** ne sont pas gérés par le **F.C.C.S.** cette année ; (SEYSSUEL ET VILLETTE). La prochaine saison verra sans doute les moins de 15 ans revenir à **CHUZELLES** : du travail en perspective
- . nous terminerons par les adultes : 2 équipes **SENIORS** soit **32 JOUEURS** – pour les 2 équipes l'accession à la division supérieure est envisagée
- . 1 équipe **VETERANS** de 20 galopins : 30 matchs par an et une ambiance infernale – vive la 3^{ème} mi-temps
- . n'oublions pas les **FEMININES** qui, cette année, sont en inactivité mais qui repartiront dès **AOÛT 99**.
- . Et dans l'ombre et tout ce petit monde nous pouvons compter sur un bureau et un staff technique de 30 bénévoles qui ont un cœur gros comme ? et qui font vivre avec ardeur le **F.C.C.S.** notre **CLUB** et demain pourquoi pas le vôtre.

ALORS FORMONS UNE EQUIPE

F.C.C.S.

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE

Après un remarquable parcours effectué par le RCS jusqu'aux ½ finales du Championnat de France 1997/1998, le maire et son conseil municipal tiennent à féliciter toute l'équipe et le club et souhaiter une année 1998/1999 aussi enrichissante pour notre région. Tous ces succès engendrent de nouveaux besoins, qui se manifestent au sein de nos communes avec entre autres : nouveaux équipements sportifs dont un terrain de rugby qui s'avère aujourd'hui une nécessité. Actuellement, cinq communes de la Vallée de la Sévenne se regroupent afin d'étudier le projet d'un terrain de sports. Une commission a été créée et une structure intercommunale est actuellement à l'étude afin de mener ce projet à son terme et gérer ce nouvel équipement.

La Roue d'Or Viennoise

Notre commune autorise chaque année au mois de mars une animation cycliste organisée par la Roue d'Or Viennoise, avec deux grandes courses de 14H00 à 18H00.

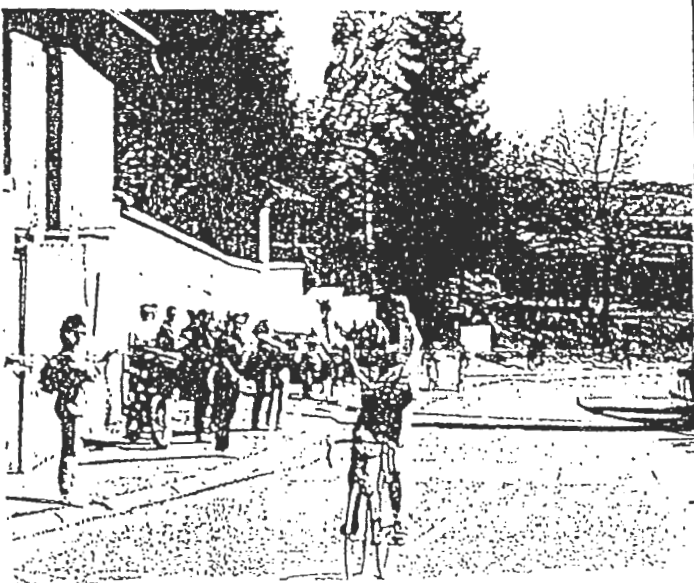
Le soleil n'était pas au rendez-vous mais de nombreuses personnes étaient présentes.

Les gagnants ont obtenu de belles récompenses grâce à une grande participation de nos commerçants et artisans chuzellois, que nous remercions.

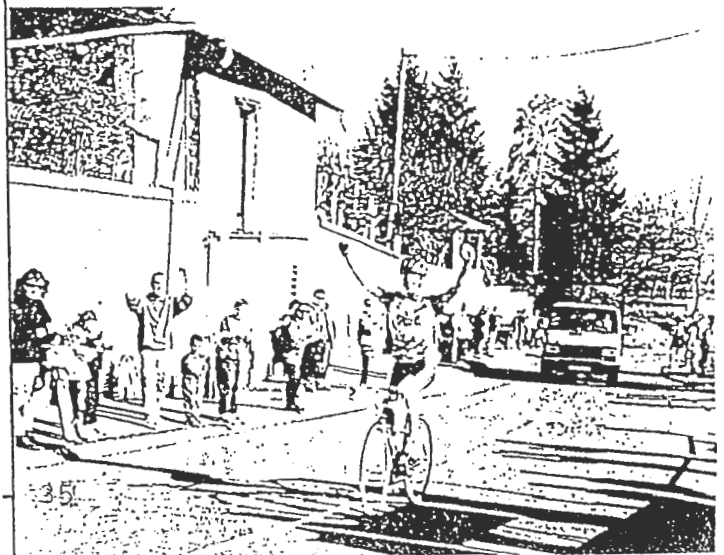
Nous espérons avoir encore de belles courses de vélo dans notre commune.

MARS 1999

23^{ème} PRIX DES COMMERCANTS ET ARTISANS COURSE CADETS 1



11^{ème} PRIX DE L'ENTREPRISE ROMET COURSE CADETS 2



ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES

Lors d'un précédent bulletin, nous vous avons fait part de nos projets. Voici le moment d'en réaliser certains.

Aussi, nous vous informons que notre association organise, cet automne, avec le concours de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (Section Viennoise), une formation de 16 Heures aux premiers secours, destinée à tout public âgé de 14 ans au moins.

Afin de faire face à certaines situations délicates, cette formation, modulaire, progressive et intégrée, dispensée par des secouristes confirmés vous apprendra à :

- protéger et alerter
- dégager d'urgence
- arrêter une hémorragie
- exécuter les bons mouvements face à une victime inconsciente, une détresse ventilatoire, à un malaise, à des plaies et brûlures, à une atteinte traumatique des os et articulations.

pour un tarif groupé de 300 Francs par personne.

A l'issue de ces cours, qui se dérouleront sur notre commune en 5 soirées ou 2 samedis, après dressage du bilan, une attestation de formation aux premiers secours sera délivrée aux participants.

Accomplir le bon geste, au bon moment, ou éviter le mauvais, peut sauver une vie. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas, contactez- nous au :

04.74.57.07.97

04.74.57.92.45

04.74.57.42.67

Nous vous rappelons aussi que notre rallye annuel se déroulera le Dimanche 6 JUNE 1999. Si vous désirez découvrir notre belle campagne, à pied ou en V.T.T., venez nous rejoindre et passer une journée champêtre.

SOU DES ECOLES DE CHUZELLES

IL EXISTE DEPUIS 1960

Nous recherchons

Anciens membres du sou des écoles
possédant Photos, Archives ou Souvenirs
des différentes manifestations de ces
moments là.

Prendre contact avec :

Mr CHIRAT Raymond 04.74.57.08.48

Mr MARTIN Yves 04.74.57.05.62

Mme MOREL Marielle 04.74.57.93.45

MERCI D'AVANCE

Grâce à vous, nous pourrons reformer les
archives du SOU depuis son origine

Si à la fin du siècle dernier, l'accès à l'éducation signifiait pour l'écolier le passage du sabot au soulier, l'écolier était d'abord un marcheur, l'école se trouvant assez éloignée du logis familial.

Une paire de souliers était pour beaucoup une dépense démesurée. La cotisation d'un Sou venait rejoindre le contenu des boîtes déposées chez les commerçants pour aider les familles à offrir les souliers devenus indispensables.

Aujourd'hui le SOU DES ECOLES se préoccupe tout autant des écoliers en leur offrant un spectacle pour les fêtes de NOEL, et en fin d'année en participant financièrement à des sorties pédagogiques et au plaisir du voyage de fin d'année pour les écoles primaires et maternelles.

Pour rendre tout cela possible, c'est bien plus qu'un sou qui sera nécessaire et l'association du SOU, sans désespérer, fait preuve d'imagination pour trouver les moyens de son action.

L'association, présidée par Raymond CHIRAT ne peut se permettre aucune pause, puisque les enfants ne passent que 7 années en cycle maternelle et primaire, **c'est pourquoi le renouvellement des adhérents et responsables reste la priorité vitale.**

Depuis 5 ans, date de son redémarrage le SOU répartit plus de 20000 frs par an aux Ecoles de CHUZELLES.

Les membres du Sou des Ecoles de CHUZELLES au nombre de 19 ont préparé la fête du printemps le 20 mars 1999 avec le tirage d'une tombola.

Avec l'aide des enseignants et de la municipalité, cette fête fut un grand succès.

Les enfants ont défilé sur le thème du CIRQUE dans le centre village CARAMENTRAN ouvrait le défilé porté par 2 superbes clowns.

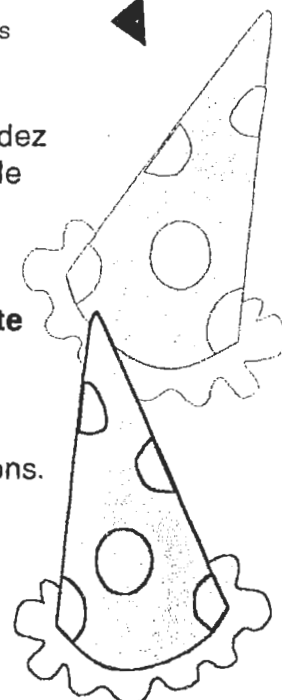
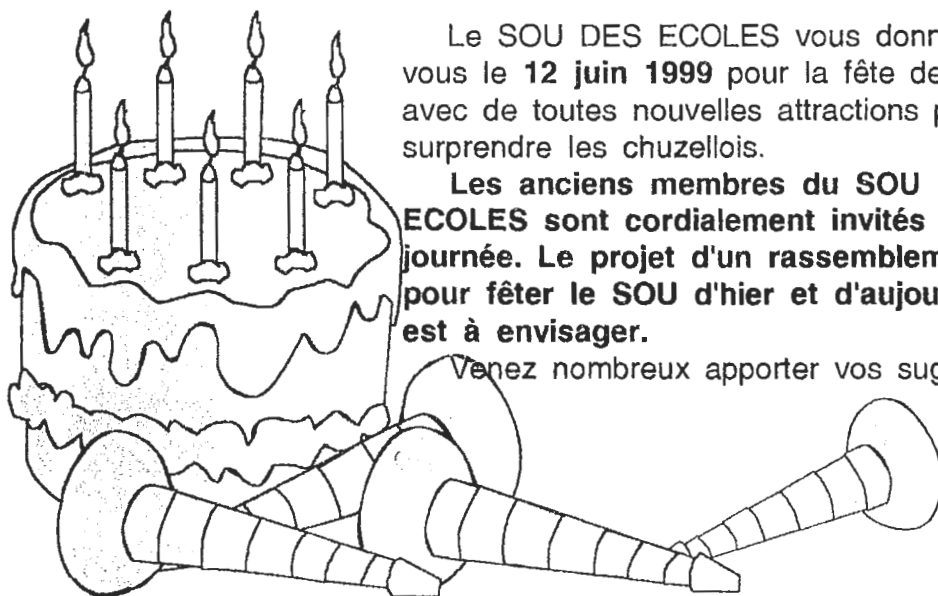
Devant le MILLE-CLUB, les enfants interprétèrent un très joli spectacle sur le cirque. Après, CARAMENTRAN fut brûlé pour fêter la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps.

Les parents et les enfants purent boire et se restaurer. Le tirage de la tombola permit de répartir les différents lots, une centrale vapeur, un V.T.C., une game boy couleur et des places a WALIBI. Chaque carnet était primé par un lot de consolation.

Le SOU DES ECOLES vous donne rendez vous le **12 juin 1999** pour la fête de l'école avec de toutes nouvelles attractions pour surprendre les chuzellois.

Les anciens membres du SOU DES ECOLES sont cordialement invités à cette journée. Le projet d'un rassemblement pour fêter le SOU d'hier et d'aujourd'hui est à envisager.

Venez nombreux apporter vos suggestions.



THÉÂTRE

la **Compagnie du Gai Savoir**

et

les **Comédiens de l'Ozon**

sont heureux de vous inviter
à leur spectacle / création d'atelier 1998/99

“HISTOIRES DE THÉÂTRE”

où vous pourrez voir une succession de scènes
tantôt drôles, tantôt dramatiques,
illustrant l'art du théâtre depuis 2.500 ans

**À NE PAS MANQUER,
POUR TOUT ÂGE !**

VENDREDI 18 JUIN 1999

20 h. 30

MILLE-CLUB

Entrée Gratuite

CHUZELLES. HISTOIRE & PATRIMOINE

EXPOSITION / DEGUSTATION

13 juin 1999

Dans le cadre de la 2ème journée du Patrimoine de Pays, mais avec une semaine d'avance (pour raison technique de disponibilité de salle) :

une exposition "coup double" dans l'ex-local Télécom à côté du Mille Club

sur le thème de :

"Pour savoir où l'on va (vers l'Europe), il faut savoir d'où l'on vient (Villa Caucilla)."

Une exposition pas comme les autres

A voir et à manger en allant (ou en revenant de) voter :

- Une partie de la collection d'outils de Pierre-André Raynal (encore jamais exposée à Chuzelles) et, sous réserve, la présence, en invité extérieur, de M. Alberts et de sa collection de lampes à souder.
- Des stands avec les travaux des membres de l'association qui seront là pour engager le dialogue et répondre aux questions - Mieux que des bornes interactives de musée!
- Des produits locaux, très locaux (vin, fromages : tomme fraîche, tomme daubée, petafine, pain à l'ancienne...)
- Les "produits" proposés par l'association :
 - * cartes avec volet
 - * publications diverses sur l'histoire de Chuzelles
 - * bulletin de l'association
 - * sous-verre (avec reproductions agrandies de cartes postales anciennes)

DERNIERE MINUTE

SENTIERS du PAYS VIENNOIS

CHEMINS de PROMENADE et de DECOUVERTE

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

INAUGURATION

à PIED, à CHEVAL, à VELO

MATINÉE du SAMEDI 3 JUILLET

(Le point de ralliement sera communiqué ultérieurement)



SAISON

99

Horaires

14H-17H

SAMEDI 10 AVRIL

INSCRIPTION, MONTAGE DE LIGNES

"SALLE DE L'ANCIEN COMBATTANT"

ESPACE ST-GERMAIN - VIENNE

SAMEDI 17 AVRIL

ETANG DE CHARANTONNAY

SAMEDI 8 MAI

ETANG DUMAS

SAMEDI 22 MAI

ETANG DUMAS

SAMEDI 12 JUIN

(À DÉTERMINER)

SAMEDI 26 JUIN

(À DÉTERMINER)

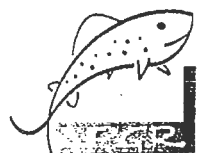
SAMEDI 3 JUILLET

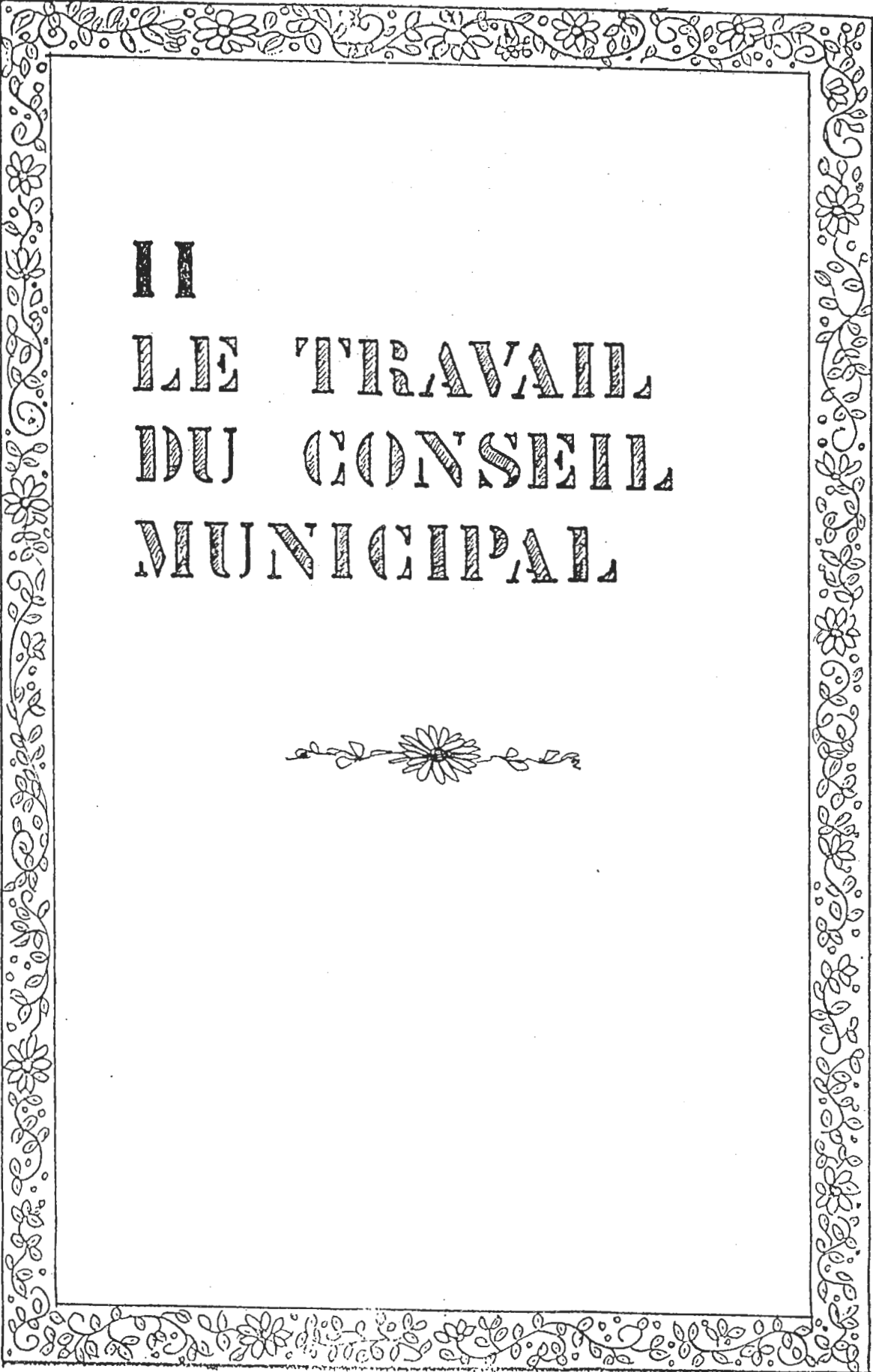
ETANG DÉGRANGE

FÊTE NATIONALE DE LA PÊCHE : LE 6 JUIN À GÉMENS

Association des Pêcheurs Gère-Rhône

Espace St-Germain - 30, avenue Général Leclerc - 38200 VIENNE - Tél./Fax : 04 74 53 96 61





II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, MARLIER, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à G. ROCHE
M. PRAS donne pouvoir à M. RAULIN

SECRETARE : MT CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS, ASSAINISSEMENT EN EAUX USEES et EAUX PLUVIALES sur la RD/36 à PARTIR de l'ANCIENNE BOULANGERIE JUSQU'A TOURMENTE.

CETTE DELIBERATION ABROGE CELLE DU 4 SEPTEMBRE 1998 MEME OBJET.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de poursuivre l'aménagement de SECURITE à partir du village côté EST, depuis la boulangerie jusqu'à l'arrêt Bus de Tourmente et busage de fossé pour création de trottoirs et chemin piétonnier ainsi que rectification du virage. En même temps, sera poursuivi le programme d'assainissement de la « Blanchonnière » avant le revêtement du tapis par le Département prévu en été 1999

Le coût total de ces travaux est estimé à 970 000 F HT.

Dénomination des travaux :

- VOIRIE/SECURITE pour un montant de 572 000 F. HT
- EAUX PLUVIALES pour un montant de 242 000 F. HT
- EAUX USEES pour un montant de 156 000 F. HT

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DGE pour la réalisation des travaux :

- VOIRIE/SECURITE pour un montant de 572 000 F HT
- EAUX PLUVIALES pour un montant de 242 000 F HT

Montant des travaux restant à la charge de la commune : 814 000 F. HT

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable .

COMPTE-RENDU DIVERS SYNDICATS :

SIVU SECURITE ROUTIERE : rap. MT Carret

Le comité syndical approuve le reversement des subventions du département aux communes qui ont réalisé des travaux de sécurité routière.

La commune de REVENTIN-VAUGRIS ayant voté contre dans la mesure où elle n'a pas bénéficié des subventions. Elle n'avait pas présenté de dossier dans les délais compte tenu de l'état d'avancement des projets sur les sites concernés.

PISCINE : rap. Ch. Terrier

Réouverture ce 11 janvier 99 . Le chiffre d'affaires est excellent malgré les deux mois de fermeture en 98 pour travaux.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE : rap. Ch. Terrier

Ouverture des plis mardi 19 janvier pour la construction d'une diguette (bassin de rétention). Cette mise en place permettra de diminuer le débit, de limiter les transports solides et les inondations.

SIGETU : Syndicat intercommunal pour la gestion des transports urbains de Pont-Evêque et de Vienne : rap. G. Bourguignon

Lecture est faite du courrier de novembre 1998 concernant le Plan de Déplacements Urbains viennois.

L'association des communes de l'agglomération au-delà du périmètre du district de Vienne pourrait se faire de 2 manières :

1°) par une participation aux réunions d'informations et de débats qui seraient organisées pendant la durée des études à raison de 2 ou 3 rencontres,

2°) par une participation plus régulière engageant les communes au comité de pilotage si elles souhaitent être parties prenantes des réflexions et des projets d'actions qui découleront du Plan de Déplacements Urbains.

Le Conseil prend acte et décide de participer au comité de pilotage. La réponse sera faite par courrier.

SE 38 : rap. J. Plantier

Il est recommandé de bien utiliser la subvention demandée dans l'année même.

DIVERS :

Lecture est faite des demandes de subvention émanant d'associations diverses.

Il sera répondu que le budget de la commune ne permet pas d'y répondre favorablement.

AGRANDISSEMENT MAIRIE: compte-rendu de la commission « Urbanisme – Bâtiment »

Des plans ont circulé parmi l'assemblée. Plusieurs solutions sont étudiées.

L'architecte établira une autre proposition.

ACHAT DU FONDS DE BOULANGERIE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réunion qui s'est tenue en mairie en présence de Maître PICHOU, Maître COTTAZ-CORDIER et de M. Mme MORAND. Un accord a été conclu pour l'achat du fonds de commerce pour un montant de 485 000 F outre un appareil dénommé Diviseur pour 15 000 F.

L'ouverture de la nouvelle boulangerie est prévue en mars 1999.

La commune versera une indemnité de cessation d'activité comme le prévoit la loi aux boulangers actuels qui cesseront leur activité à cette même date mais pourront occuper les lieux jusqu'au 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 12 février 1999 à 20 H. 30

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, MARLIER, M.PRAS, JN.REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

SECRETAIRE : Mme AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance

DELIBERATION POUR RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL ET CONVENTION D'INDEMNISATION DU DROIT AU BAIL ET DU FONDS DE COMMERCE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les différentes étapes du dossier « boulangerie »
En 1996, la commune de Chuzelles s'est portée acquéreur des murs d'un local commercial, destiné à l'exploitation du futur fonds de « boulangerie-pâtisserie, salon de thé, crémèrie, épicerie », et situé dans la copropriété « le Belvédère » à Chuzelles, pour un montant de 600.000 FTTC, hors honoraires.

Le 29 octobre 1996, la commune de Chuzelles a acquis l'immeuble dans lequel se trouve actuellement le fonds de commerce de boulangerie exploité par les consorts MORAND, cadastré A 527 pour un montant de 200.000 FTTC, suivant évaluation du Service des Domaines dépendant de la Direction des Services Fiscaux de l'Isère. Cet immeuble, frappé d'une emprise d'alignement sur les divers plans d'occupation des sols communaux successifs, devra subir une démolition en vue de procéder aux travaux d'aménagement de la Route Départementale n°36 (travaux prévus au budget communal 1999) et permettre un réaménagement de la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue en Mairie, en présence de Maître COTTAZ-CORDIER, avocat des consorts MORAND, et de Maître PICHOU, avocat de la commune. A l'issue de cette réunion, il avait paru souhaitable d'indemniser les boulangers actuels. Le Service des Domaines, dépendant de la Direction des Services Fiscaux de l'Isère, a évalué le fonds à 500.000 F TTC. Après discussion, un accord amiable intervenait pour un coût global de 500.000 F TTC dont 485.000 F TTC pour le fonds et 15.000 F TTC. pour le matériel (diviseuse). Après réflexion et examen des faits, il apparaît que la Commune procédera à l'acquisition du fonds commercial, propriété de Monsieur et Madame MORAND William, sous les conditions définies dans l'acte de résiliation du bail commercial et la convention d'indemnisation du droit au bail et du fonds de commerce.

Toutefois, les consorts MORAND se sont engagés à cesser leur activité le 15 mars 1999, date d'ouverture prévue de la nouvelle boulangerie sise au centre commercial du « Belvédère », mais ils demeureront locataires jusqu'au 31 juillet 1999.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'acte de résiliation de bail commercial et convention d'indemnisation du droit de bail et du fonds de commerce.

Après délibération, les membres présents se prononcent par :

- 14 voix POUR et 4 abstentions.

OUVERTURE LIGNE DE CREDIT :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer l'opération :

« RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL ET CONVENTION D'INDEMNISATION DU DROIT DE BAIL ET DU FONDS DE COMMERCE »,

il est opportun de recourir à une ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, décide de demander une ligne de crédit de 500.000 F au taux de 3.13 %, annexé sur le T4M + marge 0.35 et commission 0.125.

Cette ligne de crédit sera remboursée dès réception des subventions du Conseil Général et de l'Etat lors de l'ouverture de la nouvelle boulangerie. Le montant de la dépense sera inscrit au budget lors de son adoption.

Monsieur PLANTIER, maire de Chuzelles, est autorisé à signer le contrat et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

PROJET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dernier projet de plan relatif à l'extension de la Mairie.

Le 25 janvier 1999, Monsieur le Maire adressait un courrier à Monsieur COTTAZ-CORDIER, architecte, pour lui signifier qu'une modification serait souhaitable pour l'implantation du secrétariat. Monsieur COTTAZ-CORDIER a présenté le 27 janvier une nouvelle proposition tenant compte des souhaits émis. Celle-ci est présentée au conseil municipal

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1.700.000 F HT.

L'octroi de subventions est prévu :

- d'une part du Conseil Général : pour un montant subventionnable de 900.000 F, au taux de 40%, soit une subvention de 360.000 F.

- et d'autre part de la DGE : pour un montant subventionnable de 1.000.000 F, le taux de subvention est inconnu à ce jour.

Après délibération, les membres présents approuvent le projet par

- 16 voix POUR et 2 abstentions

CHOIX DE L'ORGANISME DE CONTROLE TECHNIQUE POUR EXTENSION MAIRIE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour lancer la consultation concernant le choix de l'organisme de contrôle technique pour l'extension de la Mairie. Trois sociétés seront contactées :

- APAVE
- VERITAS
- SOCOTEC

Les membres présents émettent un avis favorable pour lancer la consultation par

- 16 voix POUR et 2 abstentions

INDEMNITE ARCHITECTE POUR DOSSIER PRE-ETUDE EXTENSION MAIRIE :

En 1996, deux architectes avaient été contactés pour présenter des projets de plans relatifs à l'extension de la Mairie : Messieurs MOISSON-DE-VAUX et ANGEL.

Pour des raisons budgétaires, le projet avait dû être abandonné.

En 1998, ce sont ces deux architectes ainsi que Monsieur COTTAZ-CORDIER qui ont été contactés. Monsieur ANGEL n'a pas répondu à la demande, la proposition de Monsieur MOISSON-DE-VAUX ne correspondant pas aux souhaits de la Municipalité, sa candidature n'a pu être retenue.

Néanmoins la commune se doit de régler à ce dernier une participation financière d'un montant de 5427 F TTC relative aux frais d'études.

Les membres présents émettent un avis favorable par

- 16 voix POUR et 2 abstentions

ADHESION DE LA COMMUNE DE ST GEORGES D'ESPERANCHE AU SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 30 juin 1998 visée par la Sous-Préfecture de VIENNE, le 8 juillet 1998 de la commune de ST GEORGES D'ESPERANCHE sollicitant son adhésion au Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné.

Cette commune fait partie des bassins versants de la Véga et de l'Ambalon. Il paraît important, dans le cadre du contrat de rivière que cette commune intègre le Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées.

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de ST GEORGES D'ESPERANCHE au sein de ce syndicat.

MAITRISE D'ŒUVRE RD 36 AMENAGEMENT « TOURMENTE » et « CHICANE OPAC »

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux Concours apportés aux Collectivités Locales, à leurs Groupements par l'Etat (Service de l'Équipement et de l'Agriculture) pris en application des Lois N°48-1530 du 29 septembre 1948 et N°55-985 du 26 juillet 1955, le conseil municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère pour assurer la Maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrages suivant : RD 36 « Aménagement Tourmente et Chicane OPAC ».

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe de la délibération.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

Cette délibération sera rattachée au compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 1998 en raison du changement de taux depuis le 1^{er} janvier 1999.

AIDE DE L'ETAT DANS LE CADRE DU MAINTIEN DE COMMERCES MULTIPLES DE PREMIERE NECESSITE EN ZONE RURALE

La commune de Chuzelles a acquis les murs des nouveaux locaux « Boulangerie-pâtisserie, salon de thé, épicerie » au Belvédère pour un montant de 504.000F HT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre d'aides aux communes rurales pour le maintien de commerces multiples de première nécessité en zone rurale.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

AIRE DE PIQUE-NIQUE :

Suite à la délibération du 6 février 1998 sollicitant une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, il y a lieu de délibérer à nouveau afin de lancer le démarrage des travaux bien que tous les accords de subvention ne soient pas encore parvenus en Mairie.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable pour lancer le démarrage des travaux.

DIVERS SYNDICATS :

Syndicat des Eaux du Nord de Vienne

Suite à l'enquête publique relative à l'extension de l'usine Gervais-Danone et à l'épandage des boues dans le bassin de la Véga, le syndicat s'est rapproché des services de la SDEI pour transmettre en commun avec les autres syndicats un dossier complet et détaillé au commissaire-enquêteur. Ceci afin de lui exposer la vulnérabilité des terrains du fait d'une faible couverture de terre imperméable..

La même démarche ayant déjà été effectuée auprès du commissaire-enquêteur chargé du dossier du Centre d'Enfouissement technique sur la commune de Diémoz.

SYVROM : conteneurs « plastique »

Le bureau d'adjudication et d'Appels d'Offres s'est réuni le 21 janvier 1999 pour le choix des conteneurs à plastique. L'entreprise « Alpes Composites » a obtenu le marché parmi les 4 autres entreprises contactées.

La commune de Chuzelles passera commande pour un conteneur d'une contenance de 4m³ au prix de 4830 F.

CENTRE DE SECOURS – SDIS :

Les représentants des communes rattachées à centre ont manifesté lors d'une assemblée extraordinaire leur inquiétude en découvrant l'importance des charges imposées aux communes du fait des transferts effectués dans le cadre de la départementalisation. Ils ont demandé que le Conseil Général fournisse un effort supplémentaire et au Conseil d'Administration du SDIS de revoir pour l'avenir les critères de répartition des charges entre les communes (80% population, 15% potentiel fiscal, 5% nombre d'interventions).

Pour 1999, la participation communale de Chuzelles sera de 121.381 F.

Intervention Centre de Secours :

Mois de novembre 1998 : 10 interventions , 54.25 heures d'interventions et 44 personnes engagées.

Mois de décembre 1998 : 4 interventions, 15 heures d'interventions et 13 personnes engagées.

DIVERS :

Lecture est faite d'un certain nombre de demandes de subvention : une réponse négative sera faite du fait qu'il ne s'agit pas d'association communale ou intercommunale.

Recyclage du verre : total de collecte du 2^{ème} semestre : 11.50 Tonnes

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 26 février 1999 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : R. FLAMAND donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
R. PRAS donne procuration à J. PLANTIER

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Délibération honoraires avocat :

Monsieur le Maire informe son conseil que Maître PICHOU D'Avocat, avait été contacté par la Mairie pour qu'il procède aux formalités de la CONVENTION de résiliation de bail et d'indemnisation des anciens boulangers.

A ce jour, l'étude étant terminée, il présente sa facture d'honoraires de négociation et de rédaction de la convention pour un montant de 27 914. F TTC (y compris la provision sur les frais de publication)

Délibération doit être prise pour le mandatement de cette facture.

Après explications, Le Conseil délibère et accepte à l'unanimité de mandater cette somme.

Délibération achat équipement culinaire:

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'équipement culinaire pour un montant de 38 419,20 F TTC

Afin d'aider l'installation de M. OUDOIRE nouveau boulanger, ce petit matériel lui est cédé et sera compris dans le bail de location des locaux lors de la signature.

Après délibération, le Conseil accepte par 16 voix POUR ET 2 abstentions l'achat de cet équipement culinaire.

Délibération pour nomination de l'organisme de contrôle technique pour l'extension de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du Conseil Municipal du 28 janvier 1999, délibération avait été prise par 16 voix POUR et 2 abstentions pour lancer la consultation concernant le choix de l'organisme de contrôle technique pour l'extension de la mairie.

Trois sociétés ont été contactées : APAVE - VERITAS - SOCOTEC dont 2 ont répondu.

Après étude des propositions, reçues, l'assemblée délibère et décide de nommer à l'unanimité, le Bureau VERITAS pour contrôler les travaux dont les honoraires seraient sur une base forfaitaire de 28 000 F. + TVA en vigueur au moment de la facturation. Mais un courrier leur sera adressé pour demander un complément d'informations.

Délibération pour demande subvention AIRE DE PIQUE-NIQUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Contrat de Rivière et confirmé lors des séances du Conseil Municipal des 18/2/98 et 28/1/99, il a été décidé la mise en place d'une aire de pique-nique le long de la Sévenne. Opération B5-5 du Contrat de Rivière

Le coût prévisionnel de cet aménagement serait de 139 560 F HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de tous les organismes concernés : Conseil Régional, Conseil Général, l'agence de l'eau et l'Etat (Ministère de l'Environnement) pour financer ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention pour la réalisation de ce projet.

Délibération décidant la reprise de concessions en état d'abandon :

Une lettre de l'alphabet a été attribuée à chaque allée de l'ancien cimetière.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire sur la reprise par la commune des concessions délivrées sous les n° 12, 11, 7, 8, 9,4, 3, 1 de l'allée G ; n° 2, 8, 11, 25, de l'allée E ; n° 22, 21, 19, 17, 13, 12, 9, 4, de l'allée F ; n° 13, 11, 3, 1, 10, de l'allée A ; n° 10, 14, de l'allée D dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 3 reprises, en 3 ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R.361-21 du Code des Communes, donnant aux Communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Le constat de concessions en état d'abandon a été effectué par Dominique PASCAL-ARNAUD Huissier de Justice de VIENNE en présence de Monsieur le Maire J. PLANTIER et du garde municipal.

Vu le Code des Communes ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

L'Assemblée à l'unanimité DELIBERE : Art. 1 : M. le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions sus indiquées en état d'abandon.

Art. 2 : M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Art. 3 : un arrêté prononçant la reprise de concessions en état d'abandon sera rédigé.

Délibération instituant une amende en cas de dépôts sauvages :

Lors de ses tournées, le garde municipal, chargé de la surveillance de la voie publique, constate quelquefois certains dépôts sauvages.

La Municipalité, dans le souci de préserver l'environnement et de dissuader ainsi les pollueurs, décide de leur faire payer une amende prévue pour les contraventions de la 2° classe au titre de l'article R.30 Décret n°73-134 du 13 février 1973 du Code Pénal.

Le montant de l'amende peut varier de 200 à 1000 F. suivant l'importance et la nature des dépôts.

Après explications, une délibération permanente est prise à l'unanimité pour ces dépôts sauvages.

Délibération pour reverser une subvention perçue à tort :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 2 872.15 F. destinée à la Coopérative Scolaire de CHUZELLES a été versée à tort sur la budget communal.

Une délibération est nécessaire pour permettre le reversement de cette somme au destinataire concerné.

Après explications, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de mandater ce montant à la coopérative scolaire.

Délibération pour révision du POS de VILLETTE DE VIENNE. :

Monsieur le Maire de VILLETTE DE VIENNE informe la municipalité de CHUZELLES qu'il met en révision le POS de sa commune dont, annexée à son courrier du 3 février 1999, la délibération en date du 29 janvier 1999 relative à ce projet.

3 niveaux de consultation sont proposés .

La Municipalité de CHUZELLES souhaite être associée au projet de révision au niveau 2.

Après en avoir délibéré , l'assemblée souhaite à l'unanimité être associée au projet de révision au niveau 2. Deux membres du Conseil sont désignés pour y assister : Mme TERRIER et M. BOURGUIGNON.

Délibération Assainissement LES PINS SUD :

Le 24 février 1999 a eu lieu l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres pour le réseau d'assainissement secteur SUD des PINS. Etaient présents : M. Joseph PLANTIER Maire, Mme Ch. TERRIER, Mlle M.T. CARRET, Messieurs G. ROCHE, Y. MARLIER et G. BOURGUIGNON.

Quatre entreprises ont répondu : PETAVIT, SABATIER, ROMET et SONOTRA

A été retenue l'Entreprise ROMET moins-disante pour un montant de 198 682.47 F TTC

Comptes-rendus divers syndicats :

SYSTEPUR : Lecture du Budget par G. Navarro

Le budget 1999 s'élève à 7 839 000 F (8 843 000 F en 1998) en fonctionnement et 9 749 800 F en investissement (2 724 000 F en 1998) Cette augmentation est dûe au projet de valorisation du Biogaz.

Récapitulatif des participations communales : TTC : 114 188,27 F – 58 822 m3 facturés – coût du m3 = 1,94 F. Rappel : 2,18 F le m3 en 1998

SE 38

Compte-rendu de réunion du bureau en date du 5 janvier 1999.

Monsieur le Président suggère que le nom du Syndicat soit modifié compte tenu de ses compétences aujourd'hui élargies au gaz. Il propose de conserver le sigle SE38 désormais connu et reconnu et de remplacer le mot Electricité par le mot Energies. Le syndicat se dénommerait donc « Syndicat départemental « Energies » de l'Isère – Syndicat « Energies » 38 – SE38. »

SMESSAV :

Mme Gardais résume la réunion du 10 février 1999. Concernant le budget, la participation pour 1999 est de 1,95 F. par habitant au lieu de 1,90 F. en 1998.

D'autre part, concernant les transports scolaires, des difficultés sont rencontrées sur les trajets et parkings.

Le Conseil Général mettrait 4 emplois jeunes sur les lignes.

Centre de Secours : 10 interventions sur CHUZELLES en janvier 1999 – 44,25 H. 41 personnes engagées.

DIVERS :

M. Bourguignon porte à la connaissance de l'assemblée que la réception des travaux sur la RN7 LES PINS a eu lieu le 10 février .

Deux éclairages sont rajoutés à l'entrée SUD.

Association Mille loisirs : M. Lucas informe l'assemblée de quelques demandes dont certaines ont déjà été satisfaites.

Ste d'Avocats à LYON :

Dans le cadre des travaux non réalisés par la SCI CHUZELLES et, compte tenu de la situation financière de cette société, la municipalité a sollicité les conseils de la Ste d'avocats à LYON pour connaître les démarches éventuelles possibles dans le but de faire achever les travaux. L'étude du dossier étant terminée, la société adresse sa note d'honoraires se montant à 18 090 F TTC.

Association des Paralysés de France : informe qu'une fête sportive de solidarité sera organisée à l'Espace St Germain de Vienne le samedi 13 mars 1999. Cette nouvelle formule de manifestation pourrait permettre de continuer l'action auprès des personnes handicapées suivant les possibilités des parties prenantes à cette journée.

Pas de décision prise. Chacun sera libre de participer à son niveau.

Devis estiatif de **restauration Chapelle St Maxime** : Lecture est faite par G. Roche des diverses étapes pour la restauration : état de conservation, consolidation d'urgence de l'enduit et du badigeon, conservation du décor XVIIe. Pour un montant total TTC de 98 892 F. Possibilités d'aides de l'Etat.. Une association nouvelle est prête à participer au financement. (par exemple, à sa charge, la restauration d'une statue).

Demandes de subvention :

Association sportive HANDIVIENNE

Institution ROBIN

IUT/2 Grenoble Département GEA

Le budget communal ne permet pas de satisfaire toutes ces demandes d'aide.

Le Comité de l'Isère **LA LIGUE CONTRE LE CANCER** informe que le produit de la collecte du VERRE dans notre commune s'élève à 230 F. pour le 2° semestre 1998.

La **CHAMBRE DE METIERS DU RHONE** informe qu'un apprenti de notre commune est en formation et invite la municipalité à accorder une subvention se montant à 580 F. par élève.

Délibération Mandatement Investissement Communal :

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au mandatement de 25 % des dépenses d'investissement du budget communal (dépenses d'investissement 1998 pour les chapitres 21 et 23) soit 471.914 F sur les comptes : 2138 ; 2188 ; 2313 ; 2315

Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil : LUNDI 29 mars 1999

Le Maire
J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, F
Mmes CARRET, GARDAIS, PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSEE : E.AURIC

SECRETAIRE : MT.CARRET

DELIBERATION POUR MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : **CETTE DELIBERATION ABROGE CELLE DU 26 FEVRIER 1999 DU MEME OBJET**

Pour permettre de régler certaines factures d'investissement avant le vote du budget primitif 1999, il y a lieu de délibérer afin d'autoriser leur mandatement.

Aussi les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au mandatement à concurrence de 25 % des dépenses d'investissement du budget communal de l'exercice précédent (dépenses réalisées en 1998 aux chapitres 21 et 23) soit 471.914 F sur les comptes suivants :

- 2157 : 25.000 F
- 2188 : 38.500 F
- 2313 : 150.000 F
- 2315 : 218.000 F
- 2318 : 40.414 F

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 1999.

Accepté à l'unanimité.

LOCATION BOULANGERIE Monsieur OUDOIRE

Un bail commercial relatif à la location des nouveaux locaux de boulangerie a été signé le 8 mars 1999 entre le bailleur, la commune de Chuzelles et le preneur, Monsieur et Madame OUDOIRE Stéphane.

Ce bail a été consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de deux mille francs, (2.000 F). Ce loyer sera payable d'avance entre le premier et le cinq de chaque mois, entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal, et pour la première fois le 1^{er} avril 1999, par prélèvement bancaire automatique, le mois de mars 1999 étant exonéré de loyer.

Il est expressément convenu que ce loyer n'a été fixé que pour les trois premières périodes triennales du bail. Il devra donc être redéfini d'un commun accord à l'issue des neuf premières années.

Le loyer ci-dessus fixé sera révisable à la fin de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction, publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ou de tout autre indice qui pourrait lui être substitué, en prenant pour base de révision, le dernier indice actuellement connu, soit celui du 3^{ème} trimestre de l'année 1998 qui s'élève à 1057, la première révision devant avoir lieu le 1^{er} mars 2000.

Lecture est faite de la promesse de vente passée entre la commune de Chuzelles et M. Mme OUDOIRE.

Après délibération, les membres présents acceptent par :

- 16 voix POUR
- 1 ABSTENTION

VERSEMENT D'INDEMNITES KILOMETRIQUES ET D'INDEMNITES DE MISSION (repas) **DANS LE CADRE DE FORMATIONS DELOCALISEES AU PERSONNEL COMMUNAL :**

Ces frais, pris en charge antérieurement par le CNFPT, ne le sont plus pour les formations délocalisées. Conformément aux dispositions actuelles en vigueur, et sur présentation, des factures, ordres de mission, convocations aux stages ou formations concernés et état mensuel détaillé des frais engagés.

- a) une indemnité de repas pourra être versée lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11 heures et 14 heures pour le repas de midi. Elle s'élèvera au coût réel du repas sans toutefois pouvoir excéder le montant maximum légalement autorisé, soit 82 F.

- b) Le remboursement des frais tenant à l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre de l'exercice de ses fonctions est subordonné à l'autorisation délivrée par l'autorité compétente d'utiliser ledit véhicule. Cette autorisation ne peut être accordée qu'au vu des justifications d'assurances et des caractéristiques du véhicule.

Le remboursement des frais de transport n'est pas autorisé pour les déplacements effectués à l'intérieur du territoire de la commune de résidence administrative ou de la commune où s'effectue le déplacement. La distance retenue sera celle du trajet le plus direct entre les communes de sortie et d'entrée en prenant pour point de départ la commune de résidence.

L'indemnité sera réglée au vu des tarifs en vigueur.
Accepté à l'unanimité.

PROGRAMME DE TRAVAUX SIVOM 1999 :

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire du SIVOM des 2 cantons de VIENNE, pour l'année 1999 ;

**Travaux d'entretien et de revêtement des chemins communaux
Marché SACER – DUMAS**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la réalisation de travaux dans la limite d'un montant de : 220.000 F TTC

DELIBERATION INSTITUANT UNE AMENDE EN CAS DE DEPOTS SAUVAGES :

La délibération relative à l'objet pré-cité prise lors du Conseil Municipal du 26 février 1999 et transmise en Sous-Préfecture le 3 mars 1999 est annulée. Elle sera soumise ultérieurement au Conseil Municipal en respectant de nouvelles prescriptions.

Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSEE : R. PRAS donne procuration à J. PLANTIER

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite un prompt rétablissement à Madame Renée PRAS.

BUDGETS PRIMITIFS 1999 : rapporteur MT. CARRET

BUDGET PRIMITIF CCAS 1999 :

Ce budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 9.700 F.
Après quelques explications, le budget est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 1999 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement : 482.028 F
- section d'investissement : 943.142 F.

Le budget primitif assainissement est adopté par :

- 15 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 1999 :

Lecture est faite de ce budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement : 5.620.549 F
- section d'investissement : 3.677.066 F.

Une discussion s'engage sur la nécessité ou pas d'engager certains travaux.

Après délibération, les membres présents acceptent l'engagement à effectuer certains travaux prévus et par conséquent à contracter les emprunts nécessaires à leurs réalisations par :

- 15 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION

Après discussion, le budget primitif communal est adopté par :

- 15 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : rapporteur J. PLANTIER

Afin d'équilibrer le budget tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette augmentation sera de l'ordre de 10 %, le taux passera donc de 11.79 % à 12.97 %.
Après discussion et en avoir délibéré, les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

PARTICIPATION RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : rapp.J.PLANTIER

Monsieur le Maire propose de passer le montant de la participation du raccordement au réseau d'assainissement à 15.000 F. Le montant de la participation pour les constructions anciennes reste à 5.000 F.

Les membres du Conseil Municipal acceptent par :

- 17 voix POUR
- 1 voix CONTRE

APPROBATION MODIFICATION N°3 PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :rapp.G.BOURGUIGNON

Lecture est faite du rapport du Commissaire Enquêteur, Monsieur Louis PORTE remis en Mairie le 3 mars 1999. Celui-ci émet un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le dossier de modification du POS à l'unanimité.

EXTENSION CARRIERE : rapporteur G.BOURGUIGNON

Monsieur JN.REGAL se lève, quitte sa place et s'installe dans la partie réservée au public.

Lecture est faite du dossier présenté par la Société ROMET SA portant sur une demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'exploitation de la carrière à CHUZELLES au lieu-dit « Côte-Renard ».

La demande susvisée sera soumise à une enquête publique d'un mois à compter du 2 avril 1999 dans la commune de CHUZELLES et concerne une durée d'exploitation de la carrière de 20 ans et pour une capacité d'exploitation annuelle de 80.000 m³

Monsieur Robert POINT, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Chuzelles, pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront à cette occasion, être également inscrites sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures suivants :

- mardi 6 et 13 avril et 4 mai 1999 de 8H30 à 11H30
- mercredi 21 avril 1999 de 9H00 à 12H00
- jeudi 29 avril 1999 de 8H30 à 11H30

Les membres présents acceptent cette mise à l'enquête publique par :

- 17 voix POUR

DELIBERATION AMENDE EN CAS DE DEPOTS SAUVAGES : rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette délibération doit être à nouveau soumise à leur approbation en raison de son annulation lors du précédent conseil suite à l'avis émis par les services de la Sous-Préfecture de Vienne.

Il convient donc à présent de stipuler le texte suivant : Sont punis d'une amende depuis 250 F jusqu'à 600 F inclusivement, ceux qui auront déposé, abandonné ou jeté des ordures, déchets, matériaux et généralement tous objets, de quelque nature qu'ils soient, en un lieu public ou privé dont ils ne sont ni propriétaires, ni usufruitiers, ni locataires, sans y être autorisés par une personne ayant l'un de ces titres, sauf si le dépôt a eu lieu sur un emplacement désigné à cet effet par l'autorité administrative compétente.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION DISSIMULATION DU RESEAU AERIEN France TELECOM, RD36-Blanchonnière : rapporteur G.BOURGUIGNON

Une convention relative au programme d'aménagement esthétique du réseau téléphonique dans le quartier pré-cité doit être signée entre France TELECOM, opérateur public ayant la forme d'une société anonyme et la commune de Chuzelles.

Cette convention a pour objet de définir d'une part, les conditions d'exécution des travaux de dissimulation des réseaux France TELECOM et d'autre part, les modalités de la participation financière de la commune de Chuzelles et de France TELECOM au financement des travaux qui seront réalisés.

La commune de Chuzelles s'engage à réaliser ou faire réaliser les travaux de génie-civil par l'entreprise de son choix, France TELECOM prendra en charge la totalité du cablage (main d'œuvre et matériel).

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DELIBERATION DISSIMULATION DU RESEAU AERIEN France TELECOM, route du Stade-aire de pique-nique : rapporteur G.BOURGUIGNON

Une convention identique à celle relative à la dissimulation du réseau aérien France TELECOM, RD36-La Blanchonnière doit être signée pour « route du stade-aire de pique-nique ».

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DELIBERATION SE 38 MODIFICATION DES STATUTS : rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les changements apportés aux statuts du SE 38 par le Comité Syndical dans sa séance du 8 février 1999, conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture de la modification qui concerne l'article 1^{er} des statuts actuels du SE 38, modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 1999.

Cette disposition permet :

- d'introduire la nouvelle compétence du SE 38 en matière de distribution de gaz, suite au transfert de la compétence par les communes adhérentes ;
- de changer le nom du syndicat « Energies » du département de l'Isère mais en conservant le sigle du SE 38.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'adopter la modification de l'article 1^{er} des statuts du SE 38, conformément au texte proposé qui introduit la nouvelle compétence gaz et le nouveau nom du syndicat : Syndicat « Energies » du département de l'Isère – SE 38.

MAINTIEN DE COMMERCES MULTIPLES : AIDE DE L'ETAT : rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération prise le 19 février 1996 sollicitant l'aide de l'Etat pour le maintien de commerces multiples en milieu rural.

Aucune décision d'attribution n'étant parvenue et la boulangerie étant maintenant effective, Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau une subvention auprès de l'Etat en demandant une dérogation pour un commencement de travaux avant l'accord de subvention.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ACHAT DE CONTENEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES NOUVEAUX HABITANTS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir auprès de la société « SCHAEFFER » 20 conteneurs de 240 l et 5 de 360 l pour satisfaire la demande des nouveaux habitants et par conséquent maintenir une certaine uniformité.

Le prix des conteneurs sera le suivant :

- 240 l : 249.00 F TTC
- 360 l : 416.00 F TTC

Le règlement sera établi à l'ordre du Trésor Public.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

COMPTAGE VEHICULES : rapporteur C.TERRIER

Afin d'établir un nouvel état du nombre de véhicules traversant le village, un comptage sur 24 heures aura lieu le 29 avril 1999.

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DU LYON : rapporteur G.BOURGUIGNON

Le débat sur le contournement autoroutier de Lyon vient d'être engagé par le Préfet de Région. Il va s'achever le 30 avril prochain.

Une mobilisation se met en place aussi bien du côté des élus que des associations.

Une réunion organisée par l'association pour le Respect du Droit et de l'Environnement aura lieu le 9 avril 1999 à 20H00 à VIENNE.

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 23 avril 1999 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : Y. MARLIER
R. FLAMAND donne pouvoir à Mme GARDAIS, -

SECRETARE : M.T. CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance

CONCOURS DE LA DDE pour ASSURER LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RD36 ET REALISATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES « LA BLANCHONNIERE » et « TOURMENTE »

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi du 29 septembre 1998,

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n°48-1530 du 29 septembre 1948 et n°55-985 du 26 juillet 1955,

L'assemblée délibérante sollicite à l'unanimité le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Isère pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant :

L'AMENAGEMENT DE LA RD36 ET REALISATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES « LA BLANCHONNIERE » et « TOURMENTE ».

Les candidats doivent déposer un chèque de cautionnement de 300 F. entre les mains du Receveur de la collectivité territoriale. Ce cautionnement est restitué aux entrepreneurs et fournisseurs qui remettent une offre. Ces chèques de caution seront établis à l'ordre du Trésor Public et adressés au Trésorier de Vienne 4, rue Emile Romanet BP 148 38209 VIENNE Cédex Receveur Municipal de la Collectivité.

Les autres caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

EMPRUNTS : rap. M.T. Carret

Monsieur le maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 F. L'adjointe qui était chargée de prospecter a contacté 3 organismes de prêt (Caisse d'Epargne, Crédit Local de France, Caisse des dépôts et consignations) et donne les résultats obtenus.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes LYON à un taux fixe de 4,50 % pour une durée de 15 ans par remboursements semestriels,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

Article 1 : pour financer les travaux d'assainissement, la collectivité de CHUZELLES contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes LYON un prêt à taux fixe de 4,50 % d'un montant de 500 000 F d'une durée de 15 ans remboursable semestriellement.

Article 2 : Monsieur PLANTIER Maire de CHUZELLES est autorisé à signer le projet de contrat et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES :

rap. G. Bourguignon

Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

La DDE de l'ISERE adresse une ampliation de l'arrêté préfectoral n°99.1759 en date du 8 mars 1999 établi en application du décret n°95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitat. La commune de CHUZELLES est concernée par la RN7 et la RD/36. Cet arrêté sera annexé au Plan d'Occupation des Sols de la commune et une copie sera affichée au tableau d'affichage.

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs.

DELIBERATION POUR CONTOURNEMENTS AUTOROUTIERS LYONNAIS (CAL) SUR LA CONSULTATION, les élus s'étonnent de la procédure employée par les services de l'Etat pour conduire la consultation.

En effet, - alors que le débat sur le contournement de LYON par l'OUEST est ouvert depuis plusieurs années, ils ont la surprise de découvrir dans le dossier diffusé à la mi-mars 1999, l'existence d'un contournement EST, différent semble-t-il du tracé de l'A7 Bis inscrit au SDAU de VIENNE-GIVORS-ROUSSILLON et sur lequel ils doivent se prononcer dans les semaines qui suivent.

- alors que la date limite de consultation est fixée au 30 avril M. le Préfet de l'Isère provoque une réunion d'information le 30 avril au soir, donc après que chaque collectivité ait dû se prononcer.

- A l'unanimité, les membres présents s'insurgent contre ce simulacre de consultation qui tend à les rendre complices de décisions leur échappant totalement et demandent un report du délai de consultation.

SUR L'OPPORTUNITE DU CONTOURNEMENT

- A l'unanimité, l'assemblée tout en reconnaissant la nécessité d'éliminer le trafic de transit de la Vallée du Rhône, l'assemblée se prononce défavorablement sur le projet de contournement autoroutier de LYON tel que proposé par la Direction Régionale de l'Equipement, un nouvel axe autoroutier ne faisant qu'aggraver l'attrait de notre région comme point de passage privilégié pour le trafic Nord-Sud,

- Demande l'achèvement rapide des axes de trafic Nord-Sud parallèles : A71-A75, A48-A51 et, compte-rendu des potentialités de la région, demande la mise en place d'une politique volontariste de développement des autres modes de transport : voies ferrées, fluviales, aériennes ,

- Souhaite que la recherche légitime d'une solution pour désengorger le couloir rhodanien se fasse dans le cadre d'une réflexion globale et nationale en liaison étroite avec les acteurs locaux.

SYVROM : rap. J. Plantier

Mise en conformité de la décharge : L'étude en vue de la mise en conformité de la décharge est en cours et devrait être présentée au mois de mai à M. le Préfet de l'Isère. La valorisation du biogaz est partie intégrante du dossier. L'étude comportera des projets d'intervention pour respecter les nouvelles règles d'exploitation des C.E.T avec en particulier :

- le traitement de l'étanchéité des casiers,
- le captage et le traitement des lixiviats.
- Le 31 mars 1998 avait été approuvée la convention établie entre le SYVROM et le SYSTEPUR pour la fourniture de biogaz à la station d'épuration de l'agglomération viennoise. Le SYVROM est désigné comme maître d'ouvrage de cette opération. Le SYVROM délègue cette maîtrise d'ouvrage au SYSTEPUR dans les conditions de la convention.
- Budget primitif 1999 : participation de la commune de CHUZELLES aux dépenses de fonctionnement et d'investissement : 75 902.53 F.

SYSTEPUR : : rap ; G. Navarro

Valorisation du biogaz Le SYVROM fournit le gaz et SYSTEPUR l'utilise.

Un bon fonctionnement très professionnel et consciencieux avec toujours le souci de l'environnement.

Association RHONE-PLURIEL ; rap. G. Bourguignon

Le conseil d'administration du 25/11/1998 avait décidé l'adhésion de 2 structures intercommunales : la communauté de communes du Pays de l'Ozon et le district de VIENNE. Ces adhésions entraînent des modifications dans les statuts. L'association se compose de 2 collèges : - le collège des communes, des structures intercommunales ou assimilées et des conseillers généraux concernés,

- Et le collège des chambres consulaires

L'association est administrée par un conseil d'administration de 41 membres au plus.

La cotisation pour 1999 reste la même qu'en 1998 : 2 F. par habitant.

SIVOM : rap. M. Pras

Un compte-rendu est fait de la réunion qui s'est tenue le 17 mars :

Installation des délégués de la commune de LUZINAY suite aux élections municipales complémentaires des 24 et 31 janvier 99.

Présentation et vote du BP 1999

Lancement du programme de voirie 1999 et calendrier des appels de fonds aux communes

Lancement de la campagne de fauchage 1999 et planning des engins

Remplacement du tracteur RENAULT. Après essai comparatif du tracteur RENAULT et du MASSEY FERGUSON, au vu des équipements et des performances techniques, la commission a retenu l'offre des Ets PICARD relative au MASSEY FERGUSON 3060 au prix de 277 018,20 F. TTC.

Planning du secrétariat intercommunal

Mise en place d'un programme de lutte contre l'ambrosie. Une affichette de sensibilisation sera réalisée en collaboration avec le district de VIENNE.

Formation des personnels. Les communes versant 1 % de la masse salariale au CNFPT pour la formation des personnels, il paraît tout à fait illogique qu'elles soient obligées d'avoir recours à d'autres organismes pour assurer cette formation et de payer une seconde fois. Le bureau du SIVOM recevra les représentants du CNFPT pour faire part du mécontentement des élus et mettre en place des modules de formations sur le secteur de VIENNE.

Informatisation du cadastre. Le conseil général de l'Isère doit négocier pour l'ensemble du département le prix des matrices avec la DGI.

Point sur le fonctionnement du Relais et le suivi des RMISTES

SIVU : rap. M.T. Carret

Installation des nouveaux délégués. Vote du budget primitif 1999. Entretien des sentiers du Pays Viennois : par qui ? Communes ? Associations ?

Commercialisation des guides et cartes des sentiers du Pays Viennois : vente par les diffuseurs habituels : offices de tourisme, presses et autres points de vente locaux. Tarifs : 35 F. pour le guide et 25 F. pour la carte.

Prolongation éventuelle de certaines actions du Contrat de Pays notamment l'achèvement des travaux de sécurité routière pour les communes déjà engagées. Cette demande de prorogation fera l'objet d'un avenant.

SIRCAT : rap. Mme Gardais

Approbation du budget primitif 1999 . Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1517 242 F. Participation communale 1960 F ;

L'aménagement de la terrasse au foyer PERRET GAYET est achevé.

Demande de subvention d'une association extérieure à la commune. Réponse sera faite que le budget communal ne permet pas de donner satisfaction.

CENTRE DE SECOURS: rap. J. Plantier

9 interventions en février 26 personnes engagées pendant 27 heures.

6 interventions en mars 17 personnes engagées pendant 14,5 heures

DECHETTERIE: rap. J. Plantier

Il y a eu 3640 entrées à la déchetterie dans l'année 1998 par les chuzellois.

Concours de boules des élus organisé par la mairie de SERPAIZE le 29 mai 1999. Répondre avant le 11 mai.

Participation au repas : 60 F.

Mairie de CHONAS L'AMBALLAN : pétition à signer contre le projet du contournement lyonnais. Les élus présents ont signé.

FOOTBALL CLUB CHUZELLES/SERPAIZE : demande réunion avec la commission « Fêtes et Sports »

Un courrier sera adressé au club pour fixer le rendez-vous au 4 mai 19 heures.

La cérémonie du 8 mai 45 sera célébrée à 10 H.30 à SEYSSUEL et 11 H.15 à CHUZELLES

STADE DE RUGBY : LUZINAY propose éventuellement un terrain. Les communes pourraient participer à l'achat des poteaux.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE : Rap. Ch. Terrier

L'entreprise ROMET est retenue pour la construction d'un bassin de rétention qui se situe sur le bief de l'Abéreau à Serpaize. Ce bassin permettra de diminuer le débit de crues exceptionnelles de l'Abéreau à l'aval du bassin, de stabiliser le profil en long de la combe en amont jusqu'au pont routier, d'assurer la réduction du ruissellement provenant des champs en amont, d'étaler les débits de fuite à l'aval. Date de démarrage prévisionnel des travaux : 17 mai 1999. Durée des chantiers hors intempéries : 8 semaines environ. Un dossier de consultation est à la disposition des chuzellois en Mairie de Chuzelles.

COMPTAGE DES VEHICULES : se fera du 29 avril 6 heures au 30 avril 6 heures.

PATRIMOINE Délibération pour demande de subvention pour la restauration de 2 statues faisant partie du mobilier religieux de la chapelle St Maxime. La question a été évoquée lors du conseil municipal du 5 mai 1998.

Cette demande s'inscrit dans une démarche par étapes concernant le sauvetage et l'entretien d'une des plus anciens bâtiments religieux du Pays Viennois. Après une « opération commune » de reprise complète de la toiture en juin/juillet 1995, il convient de passer à l'étape de préservation du mobilier religieux. Celui-ci comprend 2 statues, l'une de la Vierge, l'autre du saint patron de la chapelle. Ces 2 statues assez fortement détériorées présentent un intérêt certain qui a été confirmé par les services de la conservation du patrimoine en Isère lors d'une visite sur place en mars 1998. Dans ces conditions et compte tenu de la nécessité d'une intervention de restauration, la commune décide de solliciter l'aide du Conseil Général. **Accepté.**

L'association « Chuzelles, Histoire & Patrimoine » s'engage à participer financièrement à cette opération.

Prochain bulletin municipal : appel est fait par G. ROCHE aux responsables des diverses COMMISSIONS ET délégués des divers SYNDICATS pour la rédaction des ARTICLES du PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL. Ils devront impérativement être **remis avant le 10 mai 1999.**

Enquête publique CARRIERE :

En prévision du trafic de poids lourds risquant d'occasionner des dégradations sur la voirie, M. le Maire et le conseil municipal proposent d'établir une convention entre l'exploitant et la commune.

J.M. Lucas : commission associations.

Pour répondre à un courrier de l'association Mille loisirs, le conseil municipal en accord avec la commission association adressera une lettre.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Prochaine réunion du conseil : 25 mai 1999 à 20H.30.

Le Maire
J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 1999

(session extraordinaire)

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes : AURIC, CARRET, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : M.GARDAIS donne procuration à J. PLANTIER
M. RAULIN donne procuration à M.PRAS
Y.MARLIER

SECRETAIRE : E.AURIC

DELIBERATION POUR L'EXTENSION de l'usine ISOBOX HENRY-PRODUCTION :

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de se prononcer sur la demande d'autorisation pour l'augmentation de la capacité de production de polystyrène de l'usine ISOBOX HENRY-PRODUCTION située ZI de Leveau à VIENNE.

Après consultation des différentes pièces constituant le dossier et bien que celui-ci semble répondre à toutes les interrogations, le Maire et son conseil municipal insistent plus particulièrement sur des points précis et importants, notamment :

- sur le fait que la circulation poids lourds devrait s'effectuer toujours de l'usine ISOBOX HENRY en direction de Vienne, rond point Berthelot,
- demandent à ce que les nuisances sonores et lâchés de vapeur (bruits impulsions) soient atténués et correspondent bien aux normes autorisées,
- que la protection de la rivière La Sévenne soit assurée. Dans le cadre du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées et du contrat de rivière, des études en 1994 et 1997 ont été effectuées par le Cabinet EPTEAU sur la qualité des eaux. Celle de 1994 a été prise en compte dans le dossier présenté et la dernière étude de 1997 prend en considération le raccordement de la commune de Chuzelles au collecteur d'eaux usées de la commune de Vienne. De ce fait, une amélioration a été constatée au niveau de la qualité des eaux de la Sévenne. La commune de Chuzelles demande donc à ce que cette rivière soit préservée de toute pollution.

Après discussions, les membres présents émettent un avis défavorable à l'extension de l'usine ISOBOX HENRY-PRODUCTION par :

- 8 voix CONTRE
- 7 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire
J. PLANTIER



III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS



COMMISSIONS BATIMENTS / FETES ET SPORTS

Stade Football Chuzelles et boulodrome Agrandissement des vestiaires



Les travaux sont maintenant terminés, débutés en 97 et finis en 98, ceux-ci ont été menés à bien pendant un an et demi avec la coordination de nos entreprises chuzelloises :

- M. Hubert JANIN, charpente, menuiserie
 - M. Armand DI PALMA, Marcel EYMIN, pour la maçonnerie
- ainsi que des bénévoles de nos clubs et associations sportives de Chuzelles avec :
- M. LEBORGN' Pierre, AVALLET Bernard, FOREST Edmond, FOREST Marcel, FOREST Albert, GUINAND Maurice et Sébastien, RUIZ Serge, BAUDOUX Jérôme, LASSERRE J.Pierre, MIGLIARINA Yves, GAUDIN Patrick, BARDU Patrick, SERAPHIN Laurent, BARRET Jacques, DAMET Louis, DIGONNET Christophe, GINOT Frédéric, FAURE Guy, GODEFROY Dominique, et d'autres bénévoles que nous avons peut-être oublié de nommer.

et :

- M. JM.LUCAS et JP. RODRIGUEZ pour le transport des matériaux et le suivi des travaux. La fourniture des matériaux a été assurée par la commune.

En espérant que nos clubs sportifs et associations chuzelloises feront un bon usage de ces nouveaux locaux.

La commission Fêtes et Sports ainsi que le Conseil Municipal de Chuzelles tiennent à vous féliciter tous : football, boules, rugby pour votre travail et le sérieux qui a contribué à la réussite de ce projet si attendu.

Encore merci à tous.

COMMISSIONS URBANISME et ENVIRONNEMENT

Plantations 1999

En cette fin d'hiver 1998/1999 les plantations d'arbres se sont poursuivies et constituent autant de clins d'oeil et de rappels.

Les quatre tilleuls plantés devant le Belvédère remplacent les deux tilleuls du Monument aux Morts.

Le chêne d'Amérique planté à l'entrée du groupe de maisons de l'OPAC est un rappel du chêne de Hongrie planté en 1995 à Saint-Maxime lors d'une des manifestations accompagnant le 1150ème anniversaire de Chuzelles et qui n'a pas survécu. Rappelons que l'emplacement avait à l'époque été choisi "par défaut". La préférence de tous les partenaires allait vers un emplacement plus central. Encore fallait-il choisir un lieu dont on était sûr qu'il ne subirait pas de modification. Le développement de l'urbanisme en centre village a permis de déterminer un endroit qui ne devrait pas "bouger" dans les prochaines années. Ce type de chêne choisi dès la plantation de taille assez importante sera amené à connaître un beau développement et à se parer d'une couleur pourpre assez spectaculaire à l'automne.

A l'intersection de la RD 36 et de la montée du Rival, à Tourmente, la municipalité a opté pour un orme appartenant à une nouvelle espèce qui résiste bien aux maladies. Il constitue un clin d'oeil historique à "*l'homme de Tourmente*" dont l'existence est attestée dans le "*Parcellaire des Mas de Chuzelle*" de 1668.

Ainsi se densifie et se complète une ligne arborée accompagnant la RD 36, depuis Tourmente jusqu'à l'ensemble immobilier de l'OPAC et comprenant déjà les tilleuls de la cure, les tilleuls dans le pré contigu au Mille Club, le platane à l'intersection de la RD 36 et de la montée au Verdier.

Des plantations d'accompagnement ont également été effectuées : habillage du talus, troènes devant la palissade de bois masquant les containers - ou plutôt conteneurs - à l'entrée du Belvédère, lauriers jouant le même rôle à l'OPAC, sans oublier quelques fleurs de massif au pied des tilleuls par exemple.

PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE

Tél. 04.74.57.96.45



HORAIRES D'ETE

du lundi au samedi inclus de 11h00 à 21h00

et

dimanche de 10h00 à 20H00

La salle de remise en forme sera fermée en juillet et août.

Association Rhône-Pluriel (Projet Local d'Union Rhône Isère Et Loire)

Cette association a été créée pour la mise en place d'un **Contrat Global de Développement (CGD)**, avec la région, hors ligne de crédits habituels.

La communauté de commune de l'Ozon (S^T Symphorien d'Ozon, Sérézin-Ternay, Communay et Simandre) vient de rejoindre l'association, ce qui amène le nombre à environ 80 communes, réparties sur trois départements.

Les 8 commissions qui ont travaillé sur ce projet de contrat, ont dû replancher pour limiter son montant et rentrer dans l'enveloppe fixée par la région. Le nouveau chiffre proposé lors de l'Assemblée Générale du **11 mai 1999**, est de **300 782 618F**.

Ce projet intéresse au total **178 866 habitants**. Les enjeux concernés sont variés, tels que :

- le tourisme,
- la culture,
- les sports nautiques et la pratique du sport de proximité,
- la gestion des ressources d'eau,
- les voies de communication (au sens large, y compris internet),
- l'agriculture,
- l'organisation et le maillage du territoire,
- l'aide aux entreprises existantes ou à créer,
- le développement de l'emploi,
- la maîtrise des déchets.

La synthèse a été présentée lors de l'Assemblée Générale par l'animatrice de l'association, en présence du préfet de l'Isère et du sous préfet de Vienne, du président du Conseil Général, du Conseiller Régional, rapporteur du CGD et de la Présidente de la CCI de Vienne ce qui montre l'importance de ce contrat.

L'association, par son action, permet également de proposer un contrepoids à la puissance de l'agglomération Lyonnaise et pourrait composer l'EPCI en charge du schéma directeur en cours de révision et dont le périmètre géographique est sensiblement le même.

Syndicat des eaux du Nord de Vienne

Le syndicat a retenu dans le programme des travaux 1999, l'installation d'un traitement de l'eau potable au Dioxyde de Chlore, en remplacement du traitement actuel au Chlore. Bien que l'eau distribuée actuellement, répond aux normes de potabilité, il a été constaté que par moment et par endroit, l'eau avait un goût désagréable et ce nouveau traitement devrait les atténuer, voire les supprimer.

Le coût prévisionnel de cette installation est de **700 000 francs HT**. L'étude et la maîtrise d'oeuvre ont été confiées au cabinet Merlin.

Par ailleurs le syndicat a autorisé, sous certaines conditions, l'installation d'antennes par les opérateurs téléphoniques sur le château d'eau de Serpaize et ce dans le but d'éviter l'implantation de nouveaux « pylônes ».

Enfin, à l'occasion des travaux d'aménagement et de la réfection du revêtement de la route départementale n° 36, à la Blanchonnière, des vieilles canalisations et des branchements seront repris pour un montant estimé à **80 000FHT**.

Contournement Autoroutier de Lyon (Ouest et Est)

La commune de CHUZELLES avait, courant du mois d'avril, à se prononcer dans le cadre d'un débat lancé par le préfet de la région Rhône-Alpes. Des élus de la commune ont donc participé à plusieurs réunions aussi bien avec leurs délégués de l'Isère que ceux des Monts Lyonnais et avec les représentants de l'Etat principalement la Direction Régionale du Ministère de l'équipement.

En résumé, les contournements sont demandés par les Lyonnais, appuyés par le Conseil Général du Rhône. Deux projets sont mis en concurrence :

* le C.O.L. (Contournement Ouest de Lyon), avec plus de 60 km de tracé neuf dont de longs tunnels et deux grands viaducs, pour un coût estimé à environ 12 milliards de francs ;

* un grand contournement Est de Lyon, qui passerait par SATOLAS avec 35 km de tracé neuf entre SATOLAS et la Vallée du Rhône, pour un coût estimé à 3,8 milliards.

Les autoroutes seraient de type « BOYAU » sans échangeurs, et donc sans avantages économiques pour le pays traversé. Le C.O.L. serait donné à concession, donc avec péage (financement par les usagers et non pas par les impôts).

Les différents scénarios présentés par l'étude, support du débat, démontrent que les automobilistes de passage utiliseront l'autoroute la plus courte, c'est à dire le C.O.L.

La commune de CHUZELLES s'est prononcée **contre** le principe des contournements autoroutiers de Lyon comme l'ensemble des communes du SIVOM et du Conseil Général de l'Isère, en effet :

- elle juge que les scénarios présentés ne règlent pas le problème de transit dans la Vallée du Rhône, notamment avec les poids lourds,
- qu'à ce jour les itinéraires de substitution ne sont toujours pas achevés (A75 viaduc de Millau, A51 Tronçon de Gap),
- qu'en France le fêroutage est encore trop timide,
- que le transport fluvial n'est pas encouragé (seulement 2 % du tonnage transporté), surtout avec l'abandon du canal « grand Gabarit » Rhin-Rhône.
- que non seulement le nombre de véhicule doit être pris en considération, mais aussi la sécurité routière et la pollution liée à l'automobile.

Route toujours

Les élus de CHUZELLES participent également à des réunions avec les élus du Rhône concernant la requalification de la RN7 entre S^t Fons et Communay. L'étude menée par le CETE de Lyon et la DDE du Rhône, fait apparaître dans son diagnostic l'aspect varié de cet axe :

- ville dense (St Fons)
- butte de Feyzin,
- collines et vallées de l'Est Lyonnais,
- balmes viennoises.

Les enjeux d'amélioration de sécurité routière souhaitent tenir compte des unités paysagères existantes à conserver.

Par ailleurs, il est rappelé que le Ministère de l'équipement et des transports, projette le réaménagement de la Route Nationale 7, entre Vienne et Avignon.

Assainissement

Le décret du **3 juin 1994** pris en application de la loi sur l'eau, a engagé le préfet à définir des périmètres « d'agglomération ». En matière **d'eaux usées**, il faut entendre par « agglomération » le bassin versant le plus pertinent pour collecter la pollution émise et s'attacher à réduire son impact sur le milieu naturel de façon optimale.

Le préfet a donc retenu pour la commune de CHUZELLES une « agglomération » qui correspond en gros au périmètre du « SYSTEPUR » (syndicat gestionnaire de la station d'épuration de Vienne, dont CHUZELLES fait partie). Or la loi fixe comme échéance à la réalisation ou mise en conformité des systèmes d'assainissement pour une « agglomération » de plus de **15 000 équivalents habitants**, le **31 décembre 2000**.

La commune de CHUZELLES réalisera donc prochainement, une étude pour établir un « **zonage d'assainissement** » dans lequel, seront définies les zones relevant de l'assainissement individuel et celles relevant de l'assainissement collectif. Ce projet de délimitation sera soumis à une enquête publique avant arrêt par la commune.

A ce jour, il faut noter que la commune, lance chaque année un programme d'assainissement de collecte, en alternant une grosse tranche, avec des réalisations de petites antennes (en 1999 - les Pins Sud - la Blanchonnière)

COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

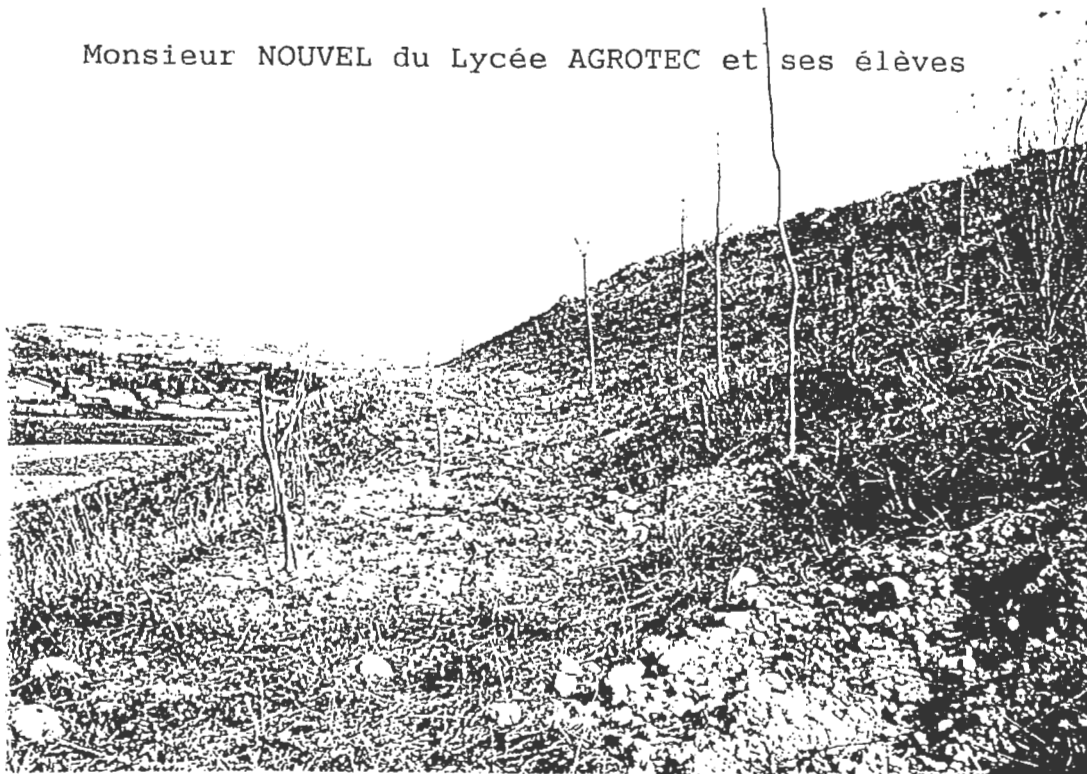
A la ZAC des Pins, une deuxième plantations d'arbres a été programmée avec le concours du Lycée Technique AGROTEC et la participation financière de Monsieur LUCIDI, aménageur.

Comme l'année dernière (voir bulletin de mars 1998 – N°45), ce travail s'est effectué en deux demi-journées, soit vendredi 5 mars et vendredi 12 mars 1999.

La plantation de 1998 ayant résisté aux intempéries (à l'exception de quelques arbres), les mêmes essences ont été plantées cette année.



Monsieur NOUVEL du Lycée AGROTEC et ses élèves



en attendant... les feuilles

AIRE DE PIQUE -NIQUE

Le terrain de la future aire de pique-nique a fait l'objet d'un débroussaillage sous la direction de Monsieur CARA, professeur au Lycée Technique AGROTEC.

Les grands peupliers bordant la rivière « la Sévenne » ont été abattus et ce pour des raisons de sécurité car une aire de pique-nique étant censée recevoir du public, il n'était pas possible à la Municipalité de laisser des arbres susceptibles à plus ou moins long terme de devenir dangereux (chute, déracinement, etc ...).

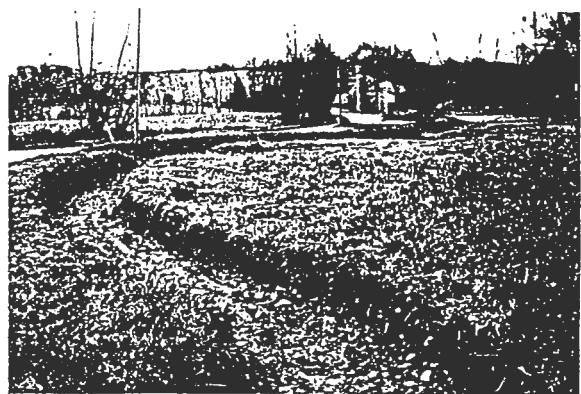
L'aménagement doit se poursuivre avec le nettoyage du terrain. Compte tenu du coût prévisible de cette opération, elle s'effectuera sur deux exercices : 1999 et 2000.



Le groupe d'étudiants du Lycée Agrotec... au repos.



et au travail



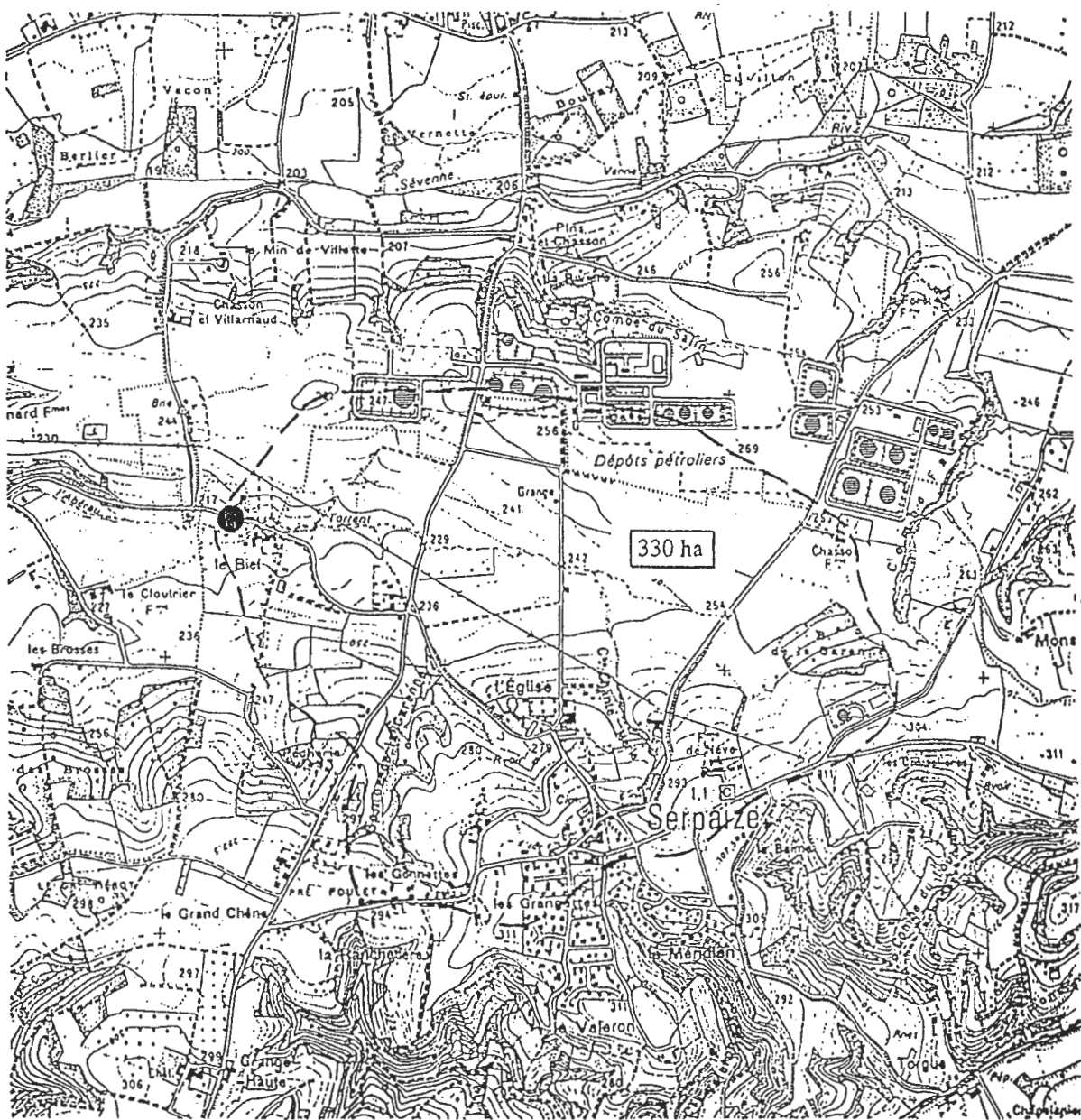
futur chemin piétonnier

Schéma du bassin de rétention de Serpaize
en amont de Chuzelles
(voir compte-rendu conseil municipal du 23/04/1999)

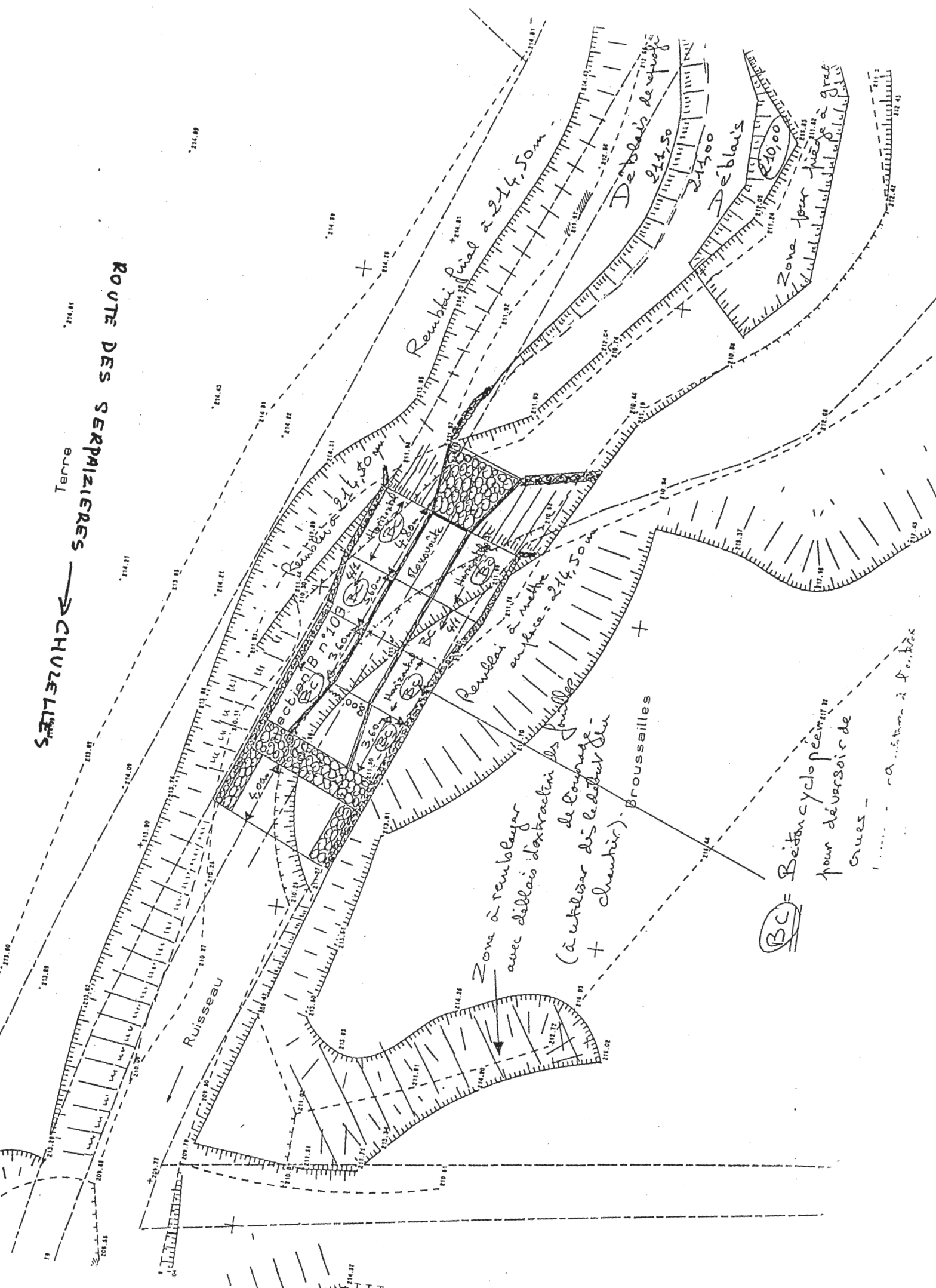
LOCALISATION

Commune de : Serpaize
Lieu dit : "Le Bief"
Carte : IGN 1/25000 - 3032 Est

PLAN DE SITUATION (Echelle : 1/25000)



ROUTE DES SERPAZIERES
 Terre → CHUZELLES



Zone à remblayer avec déblais d'extraction des fondations (à utiliser dès le début du chantier).

BC = Beton cyclo périmé pour déversoir de crues

na... à l'intérieur de...

BUDGETS PRIMITIFS 1999

BUDGET COMMUNAL

- Section de fonctionnement : 5 620 549 F

Dépenses	Montant	Ratio par hab. 1684
Charges à caractère général	1 189 400 F	706.29 F
Charges du personnel	1 587 100 F	942.46 F
Autres charges	1 692 805 F	1.005.23 F
Charges financières	241 644 F	143.49 F
Charges exceptionnelles	0 487 900 F	289.72 F
Virement section d'invest.	0 421 700 F	-

Recettes	Montant	Ration par hab. 1684
Produits d'exploitation	193 100 F	114.67 F
Recettes fiscales	3 377 030 F	2 005.36 F
Dotations, participations	1 983 959 F	1 178.12 F
Autres recettes	66 460 F	39.47 F

Cette année, nous devons encore subir des augmentations non négligeables sur certaines catégories de dépenses. Ainsi, les participations aux syndicats intercommunaux devraient frôler les 997 000 F (soit + 4.71 %), le contingent d'aide sociale s'élèvera à 401 242.02 F (soit + 9.82 %). Il est à noter que la subvention d'équilibre pour l'assainissement devrait être de 172 208 F et que la commune a dû acquitter 487 900 F d'indemnité dans le cadre d'un règlement amiable.

- Section d'investissement : 3 677 066 F

Dépenses	Montant	Ratio par hab. 1684
Remboursement dette	514 556 F	305.56 F
Equipement brut dont :	2 572 910 F	1 527.86 F
. Terrains (aire pique-nique)	100 310 F	
. Constructions	582 400 F	
. Electrification	580 000 F	
. Voirie	1 186 700 F	
. Divers	56 000 F	
. Matériel divers	63 500 F	
. Plantations	4 000 F	
Solde d'exécution reporté	589 600 F	350.12 F

Recettes	Montant	Ratio par hab. 1684
Dotations dont :	295 636 F	175.56 F
. FC TVA	112 936 F	
. TLE	92 000 F	
. TVA sur électrification	90 700 F	
Subventions	1 617 730 F	960.65 F
. Etat	134 000 F	
. Région	810 000 F	
. Groupement	35 250 F	
. Autres	337 750 F	
. DGE	300 730 F	
Emprunts	1 342 000 F	796.91 F
Virement section fonctiønn.	421 700 F	-

L'agrandissement de la Mairie sera budgété en intégralité sur l'exercice 1999 avec un report sur l'exercice suivant. La régularisation sera opérée sur le budget supplémentaire compte tenu du démarrage prévisible des travaux en octobre prochain.

ETAT DE LA DETTE SUR 9 ANS

Année	Popul.	Annuités de l'exercice en F	Dettes à la clôture	DETTE - MONTANT PAR HAB. EN F.		
				Commune	pour la Région	catégorie ds
					Départ.	Région
1989	1209	1 397 043.00	9 321 274.51	7 709.90	5 888.38	5 996.72
1990	1684	1 429 635.25	8 763 079.03	5 203.73	5 337.74	5 619.48
1991	1684	1 440 398.77	8 165 274.24	4 848.74	5 531.79	5 900.44
1992	1684	1 421 489.03	7 520 792.97	4 466.03	5 587.79	6 177.09
1993	1684	1 308 308.27	8 117 759.90	4 820.52	5 478.31	6 196.27
*1994	1684	1 412 085.04	7 445 733.71	4 421.46	5 282.00	6 033.00
1995	1684	1 382 925.04	6 728 139.32	3 995.33	5 177.00	6 111.00
1996	1684	1 356 947.58	7 986 326.28	4 742.47	4 984.00	5 773.00
1997	1684	1 452 386.68	7 564 122.53	4 491.76	4 572.00	5 233.00

* y compris le budget annexe d'assainissement

Une première renégociation, en 1989, a permis de rééquilibrer la dette en atténuant considérablement la charge par habitant. La diminution constante ensuite est due principalement aux emprunts anciens arrivant à échéance, malgré quelques remontées consécutives à des travaux importants :

- . 1993 : aménagement de la RD 123 A : 1 100 000 F
création d'une nouvelle cour d'école : 100 000 F
- . 1996 : Acquisition des murs du fonds de commerce du Belvédère : 600 000 F
Voirie : 400 000 F

ou à des tranches d'assainissement. Une deuxième renégociation sur d'autres prêts en 1997, devrait apporter une bouchée d'oxygène. Malheureusement, d'autres investissements importants minimiseront cet effet dans les années futures. Le maintien d'un taux d'endettement supportable reste notre souci constant.

BUDGET PRIMITIF 1999

BUDGET ANNEXE - RESEAU D'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
60	: ACHATS	: 3 620	: 9 500
65	: AUTRES CHARGES GESTION COURANTE:	183 000	: 130 000
66	: CHARGES FINANCIERES	: 184 892	: 217 308
67	: CHARGES EXCEPTIONNELLES	: 4 700	: 2 000
68	: DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	: 110 900	: 123 220
006	: VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT:	326 089	:
TOTAUX DES DEPENSES		: 813 201	: 482 028

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
70	: PRODUITS GESTION COURANTE	: 465 549	: 303 220
74	: SUBVENTIONS	: 21 563	: 178 808
77	: PRODUITS EXCEPTIONNELS	: 326 089	:
002	: EXCEDENT REPORTE	:	:
TOTAUX DES RECETTES		: 813 201	: 482 028

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
001	: DEFICIT REPORTE	:	:
16	: REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	: 359 833	: 393 142
23	: TRAVAUX	: 518 156	: 550 000
TOTAUX DES DEPENSES		: 877 989	: 943 142

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
001	: EXCEDENT REPORTE	:	:
13	: SUBVENTIONS	: 141 000	: 297 822
16	: PRODUITS DES EMPRUNTS	: 300 000	: 522 100
28	: AMORTISSEMENTS	: 110 900	: 123 220
005	: AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	: 326 089	:
TOTAUX DES RECETTES		: 877 989	: 943 142

BUDGET PRIMITIF 1999 CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
011	: Charges à caractère général	: 23 320	: 8 000
60623	: Alimentation	: 15 000	:
6135	: Locations mobilières	: 8 320	: 8 000
012	: Charges de Personnel	: 400	: 400
6451	: Cotisations URSSAF	: 400	: 400
65	: Autres charges gestion courante:	:	: 1 300
6562	: Secours dons,	:	: 1 300
TOTAUX		: 23 720	: 9 700

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:P/Mémoire BP 98:	BP 99
70	: Produits des Services	: 12 720	: 9 700
7031	: Concession dans cimetièrre	: 4 400	: 1 700
70878	: Remboursement de frais	: 8 320	: 8 000
74	: Dotations et Subventions	: 10 600	:
7474	: Subventions Commune	: 10 600	:
77	: Produits Exceptionnels	: 400	:
7713	: Libéralités reçues	: 400	:
TOTAUX		: 23 720	: 9 700

LA BIBLIOTHEQUE DE CHUZELLES
VA-T-ELLE S'ARRETER?

Suite à la démission de la majorité des
responsables et bénévoles de la
bibliothèque, vous êtes tous conviés
à participer à la réunion qui devra
définir les conditions de son
redémarrage

REUNION EXTRAORDINAIRE

LE 16 JUIN A 20 H 30

A LA MAIRIE

BOULANGERIE CHUZELLES

T. 04 74 57 47 13

Depuis le 13 Mars 1999 nos nouveaux Boulangers Mr et Mme OUDOIRE sont installés au Belvédère dans le Centre Village.

HORAIRES D'OUVERTURE

TOUS LES JOURS

6H - 12H30 - 15H30 - 19H30

FERMETURE

DIMANCHE APRES-MIDI ET LUNDI

Toute commande est possible, tout souhait peut être exaucé s'il est formulé 48h d'avance.

Un grand choix de pains : au levain, seigle, céréales, viennois, raisins, olives, roquefort, pains décorés et pains surprises ainsi que des feuilletés apéritif, etc...

Il en est de même pour la pâtisserie.

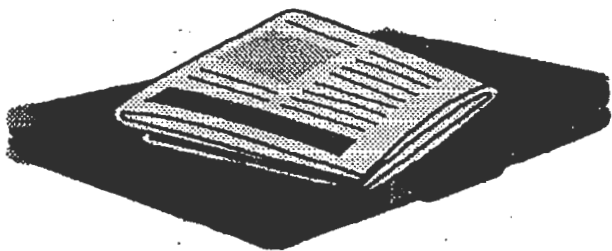


DANS LA RUE

En sortant, en entretenant des relations de bon voisinage, en allant chez les commerçants, vous n'êtes pas seul.

La solidarité est un élément de sécurité.

contre le vol prenez des précautions



→ Tenez votre sac en bandouillère du côté du mur.

→ Ne déposez jamais votre sac à main sur un comptoir ou dans un caddie.

→ Même si vous ne vous séparez jamais de votre sac, gardez vos papiers personnels sur vous, c'est plus sûr.

→ Vous devez encaisser votre pension, retirer de l'argent sur un compte bancaire : faites vous accompagner, c'est plus agréable et plus prudent.

→ Le plus souvent possible, payez par chèque. N'emportez avec vous que les chèques dont vous avez besoin, en prenant soin d'en relever les numéros.

→ Ne comptez jamais de billets dans la rue ou dans le bus.

→ Si vous êtes suivi, entrez chez un commerçant ou un voisin.



VOTRE SECURITE C'EST AUSSI
LA SECURITE ROUTIERE



→ 30% des piétons tués dans la circulation sont des personnes âgées de plus de 65 ans.

→ Respectez les feux de passages piétons.

→ Même au feu vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.

→ Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant, attirez l'attention en levant les bras ou la canne.

→ N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant pour traverser.

→ A la nuit tombée redoublez d'attention.



SECURITE

AYEZ LE REFLEXE  17

GENDARMERIE
POLICE
24H/24H

AU DOMICILE

NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

ARGENT



→ Le moyen le plus sûr de ne pas être volé est de ne pas tenter les voleurs ! Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous, elles sont bien mieux à la banque.

→ Vous possédez des objets de valeur à votre domicile ? Ne les placez pas dans la pièce où vous recevez des visiteurs !

LES CLES



→ Ne cachez pas vos clés sous votre paillason ! Les endroits trop connus : pots de fleurs, paillasons....sont les premiers visités.

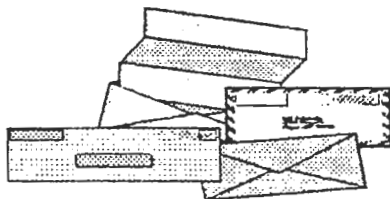
→ Jamais de nom et d'adresse sur le trousseau, sauf celui de la brigade de gendarmerie (où il pourra être récupéré).

→ En cas de perte ou de vol, faites changer les serrures.

→ Pensez à confier un double des clés à votre famille.

→ Pendant vos sorties, gardez les clés sur vous.

LE COURRIER



→ Des boîtes aux lettres trop pleines trahissent des habitations vides ! Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais, si vous partez plusieurs jours, fermez les issues de votre domicile : portes et volets.

S'ÉQUIPER C'EST SE PROTÉGER

→ Installez un système de fermeture efficace.

→ Faites poser un viseur optique et un entrebâilleur.

→ Protégez les fenêtres et ouvertures (volets, barreaux, ect....)

IDENTIFIEZ VOS VISITEURS

→ Avant d'ouvrir votre porte, ouvrez l'oeil : identifiez vos visiteurs à l'aide d'un oeillet ou d'un entrebâilleur.

→ Pour vos travaux (ramonage, élagage...), faites appel à des professionnels reconnus, méfiez-vous des offres de service trop alléchantes !

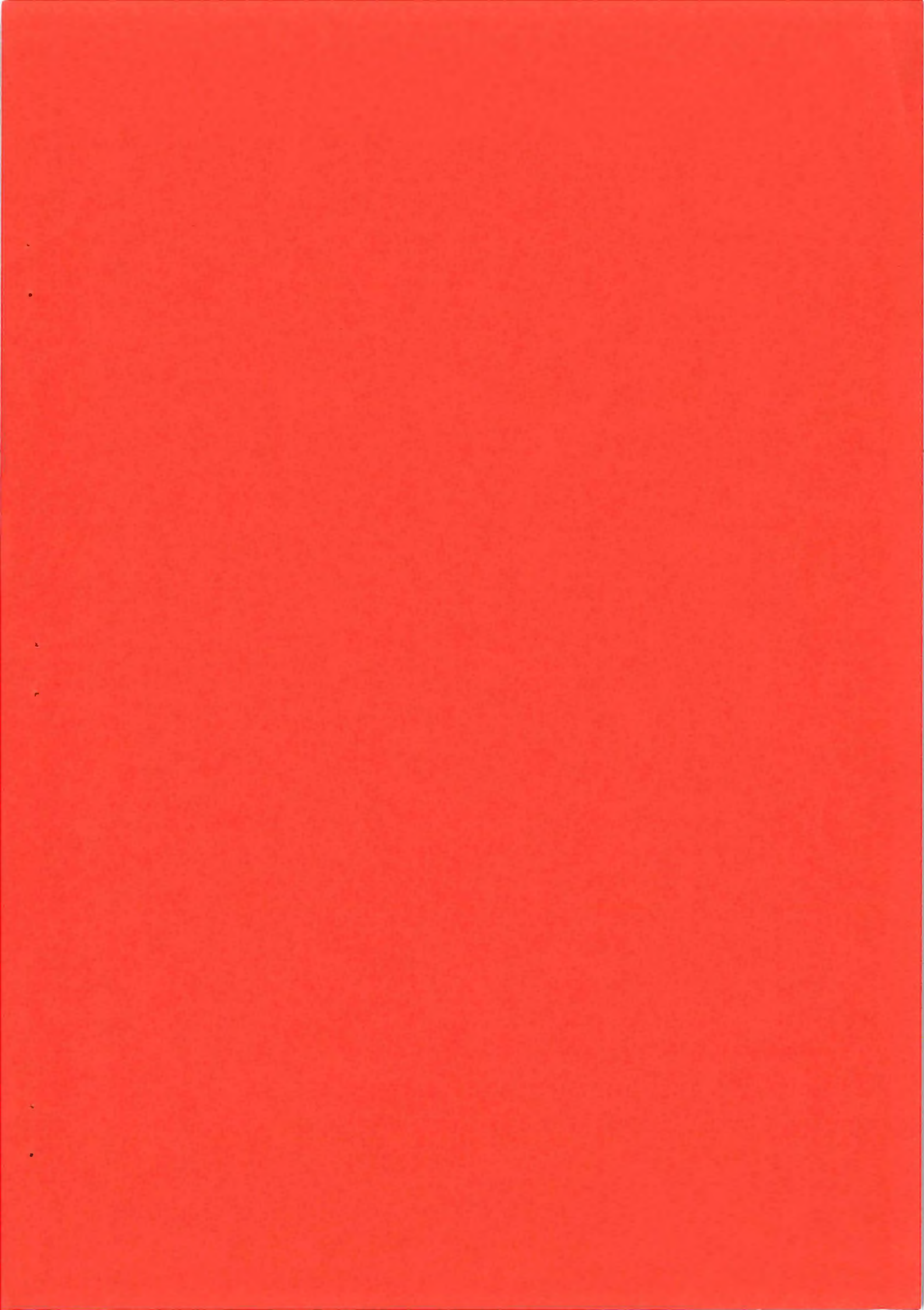
→ N'hésitez jamais à appeler la brigade de gendarmerie la plus proche. Les gendarmes sont à votre disposition pour vous écouter et vous aider.

→ Ne dites jamais que vous êtes seul(e) dans la maison.

→ En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces.

→ Attention aux individus utilisant les qualités d'agents d'EDF-GDF, du service des eaux, de la police ou de tout autre service public, pour pénétrer chez vous et dérober objets, valeurs et liquidités. Nous vous rappelons que les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. Dans le doute, faites les attendre à l'extérieur et appelez au numéro indiqué sur votre facture EDF-GDF SERVICES ou tout autre document officiel pour les autres services publics.

→ Ne recevez aucun démarcheur. S'il insiste, dites lui d'attendre...que votre conjoint ou votre fils arrive. Dites que vous l'appelez au téléphone.



Bulletin tiré à 740 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de CHUZELLES
N°48 – Dépôt légal – mai 1999